

# morbihan



Cette aquarelle a été reproduite en tirage limité par autorisation spéciale de Mme BRETTE

Reproduction rigoureusement interdite

**Cahiers de l'UMIVEM**

**Printemps - Eté 1990**

**N° 44**

## Qu'est-ce-que l'UMIVEM

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan), filiale de la FNASSEM, a été fondée en 1969 et regroupe une soixantaine d'associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre au patrimoine naturel, artistique, architectural, culturel et historique du Morbihan.

Les associations qui la composent sont : soit des associations locales, soit des délégations départementales d'associations régionales, soit des délégations départementales d'associations nationales (voir la liste de nos adhérents...).

C'est évidemment aux associations locales que l'UMIVEM rend le plus de services. Elle leur sert de caisse de résonance auprès des pouvoirs publics, leur ouvre son bulletin, leur donne la parole à ses Assemblées Générales, leur fournit, quand il y a lieu, la documentation et les adresses de spécialistes.

Les animateurs de l'UMIVEM, entièrement bénévoles, ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. Pour garder son indépendance à l'UMIVEM, ils ont besoin de votre aide. Merci de ne pas l'oublier !

### SOMMAIRE

#### LES VINGT ANS DE L'UMIVEM

- Discours de la Présidente	Marie-Claire BORDE	page 1
- Réponse du Secrétaire d'Etat à l'Environnement	Brice LALONDE	page 6
- L'eau : - Problèmes de l'Eau en Morbihan	Michel SAFFRE	page 7
- Un contrat de vallée pour le Scorff	Roland DUCLOS	page 10
- Etude de l'écosystème de la rade de Lorient	Alain PLAUD	page 17
- Débat		
- Boisement des terres agricoles	Jacques LAINE	page 24
- Interventions des Associations		page 31

#### ASSEMBLEE STATUTAIRE

- Rapport moral	Marie-Claire BORDE	page 53
- Rapport du trésorier	René REGNIEZ	page 58

#### UNE ILE, UNE RIVIERE, UN BATEAU

	Armel YVIQUEL	page 62
--	---------------	---------

NE TARDEZ PAS à nous faire parvenir votre adhésion ainsi que le montant de votre cotisation 1990.

Associations et Sociétés membres :	- moins de 50 membres :	150 F
	- de 50 à 100 membres :	250 F
	- plus de 100 membres :	350 F

Amis de l'UMIVEM :	- Etudiant.....	25 F	} abonnement aux bulletins plus 50 F
	- Membre actif.....	100 F	
	- Membre bienfaiteur .....	200 F	

UMIVEM - B.P 3 - 56600 LANESTER C.C.P. 3.678.40 K NANTES

## LES VINGT ANS DE L'UMIVEM

### ASSEMBLEE GENERALE

Je suis très émue, je vous avoue, d'être dans les murs de la Chambre de Commerce et d'Industrie parce que plusieurs fois, l'UMIVEM a été agaçante et peut-être même gênante pour la C.C.I. Mes échanges avec Monsieur LAUDREN, son président, sont parfois vifs et pourtant il nous fait l'amitié de nous recevoir.

Permettez-moi maintenant de me tourner vers vous, Madame COURT, vous qui représentez ici le Conseil Général, mais qui surtout nous manifestez, dans des circonstances parfois difficiles, tant de compréhension, que c'est toujours une joie pour moi de vous en remercier publiquement.



Quant à vous, Monsieur le Préfet, ce dont je vous remercierai, ce n'est pas tant de votre présence, aujourd'hui, qui va de soi, mais de votre accueil et de votre compréhension chaque fois que l'UMIVEM se trouve devant un grave problème.

Vous, cher Christian BONNET, vous étiez là pour les 10 ans de l'UMIVEM, vous voici encore là pour ses 20 ans. Dieu sait pourtant si vous fulminez parfois contre nous, qui sommes trop souvent comme l'hirondelle de la fable "prophète de malheur".

Ainsi après avoir remercié Monsieur SINGELIN (notre D.R.A.E.), Messieurs les Sous-Préfets, Messieurs les Maires, et vous tous qui vous intéressez à l'environnement, soit parce que vous êtes aux commandes, soit parce que, journalistes, vous vous sentez aussi une responsabilité de maître à penser, je me tourne vers vous, Brice LALONDE, qui êtes notre Ministre et je vous dis avec quelle joie je vous accueille aujourd'hui.

J'ai le souvenir de notre première rencontre, "cela se passait en des temps bien anciens" comme dit le poète. Vous étiez alors un tout jeune homme ardent et courageux qui se battait contre des pouvoirs ou qui se battait contre des officiels administratifs ou élus très peu compréhensifs. Convenons-en, les choses ont bien changé depuis. Votre présence au ministère en témoigne.

Quand je parle de changement, je veux dire que les choses ont changé sur le plan des idées : on était naguère ridicule lorsqu'on parlait d'environnement, on ne l'est plus aujourd'hui. Mais les façons de faire n'ont pas suivi, les lois, les réglementations n'ont pas suivi.

On ne consulte pas assez les associations. Depuis 20 ans nous demandons à participer à l'élaboration des POS. La loi oblige la municipalité à entendre l'association locale à condition qu'elle en fasse la demande. Mais les choses se passeraient tellement mieux si l'association participait à l'élaboration du POS. Elle comprendrait les difficultés de la municipalité, ses propositions à elle seraient entendues, étudiées. Le climat en serait complètement différent. En maintenant les associations dans la contestation, d'une part on retarde la prise de conscience par les décideurs de problèmes réels, d'autre part on ne permet pas aux membres des associations de progresser dans la compréhension de l'aspect social et financier des choses.

Ce que je dis là vaut pour les associations locales. Mais sur le plan départemental, la ségrégation est plus marquée encore. L'UMIVEM existe depuis 20 ans. Nous croyons pouvoir dire qu'elle a fait preuve de son sérieux et de son désir de concertation. Malgré cela notre association est très rarement

consultée en amont des projets. C'est ce qui nous désole. Monsieur le Ministre, vous qui avez su ce que c'est de vous battre sur le terrain, ne pourriez-vous pas préparer un projet de loi qui, là où existe une association départementale ou une union d'associations, fasse obligation aux municipalités de l'inviter à participer à l'élaboration ou à toute révision ou modification du POS ?

Nous ne demandons pas un droit de vote, mais nous demandons à participer vraiment, c'est à dire à connaître le dossier et le terrain en même temps que les membres du groupe de travail. C'est surtout ainsi que nous serons utiles parce que nos interventions ne se borneront pas à des idées générales, nous proposerons des solutions concrètes à des problèmes locaux.

Comment n'a-t-on pas vu jusqu'ici en haut lieu, qu'une telle façon de faire, loin de créer des heurts en supprimerait beaucoup ?

La plupart des maires sont des gens raisonnables qui ne prétendent pas tout savoir et qui sont contents qu'on les aide à apercevoir le côté des problèmes qu'ils n'ont pas l'habitude de considérer. Si cela se faisait quand on commence à s'occuper d'un POS, les associations n'apparaîtraient pas comme des inspecteurs des travaux finis - avec une besace remplie de critiques évidemment plus désagréables pour ceux qui ont travaillé. Or il est beaucoup plus désagréable et décourageant d'être critiqué sur ce que l'on fait que d'être conseillé sur ce que l'on va faire.

En ce qui concerne les POS, dont finalement tant de choses dépendent, une disposition de la loi : la mise en application anticipée des décisions du POS nous semble bien fâcheuse. Ceux qui connaissent cette disposition ne peuvent guère prendre au sérieux l'enquête publique, et cela introduit parfois dans les relations le soupçon et même l'amertume. "Vous croyez encore à tout ça ? Les enquêtes publiques ne sont que des trompe-l'oeil", nous dit-on. Or, il nous semble que dans la pensée du législateur, l'enquête publique a été faite pour associer le public à la réflexion, aux prises de décisions le concernant. Il y a donc là une incohérence qu'il faudrait corriger.

Voilà ce que nous osons dire sur les lois à modifier mais il y a d'autres lois qui nous paraissent excellentes et qu'il faudrait seulement avoir le courage d'appliquer.

La décentralisation dont le principe était excellent, a laissé perplexes les décideurs. On ne sait plus toujours qui doit décider, qui doit imposer, qui doit surveiller - Un haut fonctionnaire ne m'a-t-il pas dit un jour "*Ne comptez pas sur moi pour faire appliquer la loi !*" Parole surprenante mais que l'on comprend mieux lorsqu'on sait à quel point aujourd'hui l'autorité est diluée.

Le résultat de ces incertitudes c'est que c'est trop souvent au président d'association, "ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal" de tenter de faire respecter la loi.

Il faut bien avouer que c'est un rôle épuisant, la bourse s'épuise, la force nerveuse aussi. Je crois pouvoir dire que "EAU ET RIVIERES" a 82 procès en cours. Elle en a gagné 4 sur 5. C'est tout à l'honneur de l'association, mais je vous demande, Monsieur le Ministre, est-il normal qu'une association de bénévoles soit à ce point acculée à se faire le champion de la légalité...?

Une légalité qui, en France, a tout de même des défenseurs attirés... je veux dire des défenseurs dont la fonction est de la faire appliquer. Lorsque les associations se sont fondées, elles ne savaient pas, pour la plupart, qu'elles devraient en arriver là. Elles ne savaient tout ce que cela leur coûterait en temps, en force et en argent. L'argent, il faut oser en parler quelquefois, les militants des associations donnent sans beaucoup compter mais ils aimeraient que l'on reconnaisse qu'ils jouent un rôle important dans la vie sociale française. Ce rôle qui est reconnu aux syndicats, pourquoi ne le reconnaît-on pas aux associations ?

Et comment, Monsieur le Ministre, faire prendre l'environnement au sérieux quand la délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement qui représente pour la Région vos yeux, vos oreilles et vos bras, a des moyens si dérisoires que, j'ose à peine vous le dire et pourtant c'est vrai, elle n'a pu l'an dernier payer les timbres d'un certain envoi de documents aux associations.

Tous les ministères ont des représentants dans les départements sauf le vôtre. Est-ce normal ?

Les autres ministères ont de l'argent, le vôtre n'en a pas, est-ce normal ? Surtout quand on sait que l'écologie est au premier plan des préoccupations de la jeunesse européenne.

Les associations réunies ici, qui représentent des milliers d'adhérents et de sympathisants, réclament avec conviction un Ministère de l'Environnement bien outillé, bien considéré et ... bien argenté.

Elles réclamaient aussi un ministre qui ne fût pas là par hasard, qui n'eût pas seulement le souci de l'environnement, ce qui a été le cas pour plusieurs de vos prédécesseurs, mais la connaissance de l'environnement et la passion de l'environnement. Ce ministre, elles l'ont, c'est pour elles toutes un encouragement considérable. Votre présence nous remonte le moral, mais cela ne nous suffit pas tout-à-fait.

Nous lisons, dans l'Express, que vous avez dit : "*L'environnement est un problème permanent en France, nous n'avons pas d'association suffisamment forte, de contre-pouvoir assez présent et averti pour alerter les pouvoirs publics.*"

A l'UMIVEM, nous ne prétendons certes pas être un contre-pouvoir. Mais si nous ne sommes pas suffisamment informés, si nous ne sommes pas suffisamment présents, c'est uniquement faute d'argent car, en 20 ans de travail pluridisciplinaire, nous avons acquis ce que j'appellerai sans modestie, une compétence large puisque nous nous intéressons à la fois à la nature, aux sites, au patrimoine bâti.

Vous disiez, Monsieur Le Ministre, dans cet interview, que vous souhaiteriez la création d'un corps d'inspecteurs européens de l'environnement. L'idée nous semble excellente, mais, j'y reviens, c'est sur le plan du département que nous avons absolument besoin d'inspecteurs de l'environnement qui aient des pouvoirs et puis, en attendant qu'ils existent, ne serait-il pas possible que vous aidiez vraiment ceux qui vous aident en leur permettant d'avoir au moins un secrétariat correctement rémunéré ?

Au ministère, on nous dit : "Trouvez des sponsors". Je n'ai pas attendu ce conseil pour trouver beaucoup mieux qu'un sponsor, un mécène, le plus fidèle, le plus discret des mécènes qui depuis 20 ans tous les mois donne 2.000 F à l'UMIVEM ; si vous faites le calcul, cela fait environ 400.000 F. Mais ce mécène est en retraite depuis peu, or l'UMIVEM coûte de plus en plus cher, alors si vous voulez que nous soyons efficaces, assurez-nous au moins un secrétariat car, voyez-vous, il est relativement facile dans la défense de certains

aspects de l'environnement de trouver un peu d'argent : si l'on rénove un monument, si l'on met en valeur un site bien circonscrit, les gens habitant aux alentours font souvent des merveilles, mais quand on est comme l'a dit **Christian BONNET** "la plus grande emmerdeuse" du département parce que l'on gêne souvent (bien à contre-cœur) les décideurs, il en va tout autrement.

**Notre liberté se paie de notre pauvreté**, or si l'on est trop pauvre on ne peut rien faire d'une part, et d'autre part, si on passe son temps à chercher de l'argent, on ne fait plus grand chose.

On dit qu'en France, tout finissait par des chansons, moi, vous voyez, je finis par la quête. J'espère que vous voudrez bien me le pardonner.

**Brice LALONDE** remercie **Madame BORDE** :

"Tout à l'heure, dit-il, j'étais au 30<sup>ème</sup> anniversaire d'une réserve naturelle de la S.E.P.N.B. Je vois le chemin parcouru. Il fut un temps où il n'y avait pas de ministère de l'environnement. Il faut s'en souvenir".

**Brice LALONDE** souligne "qu'aux Etats Unis (à l'agence pour la protection de l'Environnement) comme en France (au ministère de l'environnement) le responsable d'administration nationale dans ces deux pays industrialisés, sont deux personnes venant d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

Ce ne sont plus des contre-pouvoirs, ce sont des gens qui doivent participer aux décisions. On n'est pas toujours Ministre longtemps, mais on reste ensuite membre d'associations et c'est très utile que l'on puisse faire connaître son expérience, et disons la distance qu'il peut y avoir entre les idées que l'on avait avant, et la mise en oeuvre effective des idées que l'on avait eues ; le temps qu'il faut pour les mettre en oeuvre, le nombre d'acteurs ou d'opérateurs avec qui il faut discuter, négocier pour mettre en oeuvre ses idées, c'est tout à fait passionnant. Je suis moins inquiet que vous. C'est fou ce que les choses ont avancé depuis peu. Je suis frappé depuis que je suis au gouvernement de voir des chefs d'Etat se préoccuper d'environnement et en parler.

Vous me direz "C'est facile d'en parler, il faut agir". Il faut commencer par en parler. Quand je vois Monsieur **GORBATCHEV** dire qu'il n'y a rien de plus

important que l'environnement, le Brésil sous la pression internationale prendre un plan d'action pour la nature et pour sa forêt, Monsieur **BUSH** et notre propre pays prendre des initiatives aussi importantes que celles de La Haye où 25 chefs d'Etat se réunissent pour dire qu'il faut une autorité supra nationale, et qu'il s'agit de proposer un abandon de souveraineté dans le domaine de l'environnement parce que les choses maintenant sont graves, je me dis : ça bouge ! Peut-être que notre génération connaîtra la mise en place d'autorité mondiale dont on n'aurait jamais pu rêver, il y a quelques années. La génération précédente disait "la croissance à tout prix. Tant pis pour les espaces verts". Depuis les vols spatiaux, nous disons "attention, il n'y en a qu'une petite boule, nous en sommes les prisonniers ; et les gardiens !!". Il n'y a qu'une politique de l'Environnement, elle est MONDIALE.

Au ministère de l'environnement, je souhaite que nos inspecteurs de l'environnement travaillent aussi dans une perspective européenne, (en vue du sommet des 7 pays industriels). J'ai retenu aussi la question du littoral et la question de l'eau."

**Madame BORDE** donne la parole à Monsieur **SAFFRE**.

"Cette réunion, dit-elle, a été voulue par l'UMIVEM et EAUX ET RIVIERES. La date en a été modifiée par le ministère en cours de préparation. De ce fait **Jean-Claude PIERRE** ne peut être là. Il est le premier à le regretter et nous a délégué son bras droit **Michel SAFFRE**".

#### LES PROBLEMES DE L'EAU EN MORBIHAN Des raisons d'espérer

**Michel SAFFRE** : "Voilà exactement 20 ans qu'EAU ET RIVIERES oeuvre à côté de l'UMIVEM. 20 ans, c'est une période assez longue pour mesurer le chemin parcouru et constater les évolutions. S'agissant de l'eau et des rivières de Bretagne, des progrès ont été réalisés, mais il reste encore pas mal de sujets d'inquiétude. A EAU ET RIVIERES, nous n'avons pas le goût du catastrophisme, mais nos 5 principales préoccupations doivent nous conduire à nous mobiliser pour éliminer les points sombres.

1) La montée constante de la pollution par les nitrates, illustrée par l'affaire de **Katell Roc**. On dit toujours qu'il faut choisir entre Pollution ou Emploi. Là, c'est la pollution qui a détruit 40 emplois.

\*D'après les analyses des GVA (groupement de vulgarisation agricole), on a une évolution très sensible de la teneur en nitrates dans les eaux distribuées. Les courbes établies par la DDASS montrent, d'ores et déjà de nombreux dépassements de la norme de 50 mg/l. Je rappelle que 50 mg/l est le maximum. Que le décret du 3 janvier ne prévoit aucune dérogation, qu'il n'est pas possible de dire qu'on est à des moyennes de X car il ne s'agit pas de *moyenne*, il s'agit de ne pas dépasser ponctuellement 50 mg/l. Dans pas mal de points de distribution cette norme est dépassée. Le nombre guide est de 25 mg/l et c'est à partir de 25 mg/l qu'on doit prendre des mesures. Admettrait-on que le seuil de 0,80 g d'alcool dans le sang, au-delà duquel il y a pour le conducteur délit constitué devienne la règle de l'imprégnation alcoolique ordinaire pour tout conducteur ?

2) Le grignotage continu des zones humides littorales. 50 % de ces zones ont disparu depuis 1935 (d'après la SEPNB).

3) La destruction, la disparition de nombreuses zones humides intérieures :

Nous n'avons pas le détail de ce qui a disparu dans ce domaine. Ces zones constituent les réserves d'eau de la Bretagne. Elles régularisent le ruissellement. Elles ont disparu tantôt sous des remblais au dessus desquels on a fait n'importe quoi. (On y construira peut-être... ) ou bien, elles servent de décharges d'ordures. Elles ont été également, après drainage, plantées de résineux. Le plus souvent, elles ont été drainées pour la culture. Qui reprochera à un agriculteur payant des impôts fonciers pour une zone humide inexploitable de la drainer avec des aides publiques, d'y planter ensuite du maïs et de donner ensuite ce maïs à des vaches qui enfin produiront trop de lait ?

4) La désertification rurale liée à l'intensification en agriculture. Il peut paraître paradoxal, après ce que je viens de dire des zones humides, de ne pas souhaiter le retour à la friche. A EAU et RIVIERES, nous ne souhaitons pas que cela se fasse. Mais nous voyons trop en centre Bretagne à quels abandons cela peut conduire. On n'oublie pas que c'est l'entretien, c'est l'agriculture qui ont fait l'espace français. Qu'ils l'ont fait dans un respect non pas instinctif mais intelligent des équilibres coïncidant avec les intérêts de l'agriculteur. Ce que nous souhaitons plutôt, c'est une réorientation de la politique agricole commune pour une meilleure sauvegarde de l'espace et des écosystèmes naturels.

5) La faiblesse des moyens des services chargés d'assurer le contrôle des établissements classés et le suivi des plans d'épandage en agriculture. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur les inspectoriats. Quant à la fertilisation des terres, nous savons qu'une directive européenne en cours de préparation portera

en particulier sur ce point. Nous espérons que notre pays ne se livrera pas comme pour l'application de la directive européenne sur l'eau potable, à des manoeuvres d'arrière garde, visant à attirer ces normes vers le bas. J'en ai fini avec les zones d'ombre.

Voici maintenant des raisons d'espérer.

1) l'abandon progressif des rectifications de cours d'eau, actuellement en Bretagne.

2) La participation accrue des citoyens à l'entretien de leurs rivières. Cet entretien est maintenant entré dans les moeurs, avec des méthodes douces.

3) La prise en compte de cet entretien par les collectivités, des fédérations de pêche. Voilà une intéressante évolution.

4) L'instauration d'un dialogue fructueux entre notre association et les socio-professionnels :

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- avec la Chambre d'Agriculture, et en particulier avec les GVA
- et surtout avec les conchyliculteurs qui coopèrent régulièrement avec notre association sur le plan juridique.

5) L'approfondissement du dialogue avec les collectivités locales. Je pense au Syndicat intercommunal de la vallée du Scorff. Mais je reconnais que lorsqu'il s'agit de dire qui paiera, qui fera quoi, ça devient plus difficile.

6) On commence à percevoir l'eau comme pièce importante dans notre économie. Jean-Claude PIERRE l'a dit avec force au Comité Economique et social de Bretagne. L'eau pure est indispensable à notre économie.

7) L'amélioration récente mais nette du fonctionnement du Conseil Départemental d'hygiène.

8) Un comportement des administrations tout à fait intéressant. Nous sommes écoutés. Ainsi, nous ne faisons plus de la figuration dans les conseils d'hygiène, on prend notre avis en compte.

Il reste une préoccupation majeure : l'exploitation d'uranium dans les vallées du Scorff et du Blavet. Je ne veux pas à ce sujet m'engager sur un débat sur le nucléaire. J'espère toutefois que loin des véhémences d'une part, des blocages, des mépris de droit divin de l'autre, ce débat aura lieu un jour quelque part sérieusement.

Voici ce que nous disons, nous qui défendons l'eau et les rivières : "Alors que l'on n'a pas su, ou pas voulu maîtriser dans le passé les rejets organiques, (voyez la montée des teneurs en nitrates !) est-on si sûr de pouvoir maîtriser à l'avenir, les atteintes à l'eau de ruissellement qui alimente finalement le département ? Ne nous trouverons nous pas un jour dans la situation qui avait conduit un général allemand à la fin de 1944 à cette réflexion désolante devant ses officiers :

Messieurs, nous avons perdu la guerre de 1914-1918. Nous gagnons encore celle-ci. Je vous remercie de votre attention."

Madame BORDE donne la parole à Monsieur Roland DUCLOS, Maire de Berné, Vice-Président du Conseil Général du Morbihan qui parle de :

#### Un Contrat de Vallée pour le Scorff

"Le Syndicat Intercommunal de la Rivière "Le Scorff", que je représente ici aujourd'hui, a été créé en 1975 et regroupe actuellement 16 communes couvrant pratiquement l'ensemble du bassin versant. Depuis sa création, le Syndicat Intercommunal a oeuvré, en collaboration avec l'administration et les associations, pour nettoyer et entretenir les rives du Scorff et réaliser un certain nombre d'aménagements tels que passes à poissons et sentiers pour pêcheurs et randonneurs.

En 1988, alors que les problèmes de qualité des eaux préoccupent chaque jour davantage les responsables et la population en Bretagne, le Syndicat Intercommunal a décidé de lancer une opération-pilote d'aménagement, de gestion et de promotion de la rivière et de son bassin versant. C'est ainsi que le 23 novembre 1988 le comité du Syndicat a décidé le lancement d'un contrat de vallée pour le Scorff.

Ce contrat a pour objet d'une part d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau du Scorff et d'autre part de mettre en valeur les richesses naturelles et culturelles du bassin versant.

Avant de dire davantage concernant ce contrat, permettez-moi de vous présenter rapidement le Scorff et sa vallée.

Le Scorff coule sur 76 kms depuis la limite des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan jusqu'à Lorient où il se jette dans un estuaire commun avec le Blavet. Il se caractérise par :

- la qualité relativement bonne de ses eaux avec cependant une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates depuis 10 ans. La préservation de cette qualité est d'autant plus importante que le Scorff assure une grande partie de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lorientaise,
- sa richesse piscicole : le Scorff est classée "rivière à migrateurs" et accueille notamment une population importante de saumons atlantique qu'il importe de bien gérer,
- le caractère sauvage de sa vallée, propice à une animation touristique de qualité pour les résidents et les visiteurs,
- la diversité de son patrimoine architectural et culturel témoin d'un passé rural riche et varié.

Le Scorff constitue également une voie de communication privilégiée du littoral très urbanisé vers la Bretagne intérieure. Une meilleure mise en valeur de la rivière et de son bassin versant contribuera, nous l'espérons, à mettre fin au déclin économique et démographique de la partie haute du bassin.

Le contrat de vallée évoqué plus haut associera donc les élus, l'administration, les socio-professionnels et les associations de la vallée pour réaliser les cinq objectifs suivants :

- 1)- le maintien de l'amélioration des ressources en eau
- 2)- la gestion concertée du patrimoine halieutique
- 3)- l'entretien et la restauration du patrimoine naturel et culturel
- 4)- l'information et la sensibilisation des acteurs socio-économiques et du grand public concernant la protection de l'eau et de l'environnement en général.
- 5)- le développement de l'économie touristique et des activités d'accueil en milieu rural.

Une étude préparatoire à la mise en place du contrat est actuellement en cours. Elle est financée par les communes adhérentes, le département et votre Ministère, ce dont nous vous remercions. L'ensemble des partenaires sera associé à cette étude qui aboutira à l'automne prochain, à un projet de contrat regroupant l'ensemble des actions retenues par les parties intéressées. Le contrat sera ensuite signé et mis en oeuvre dans le courant de la décennie 90.

Nous espérons que, à l'image de ce qui s'est fait sur les deux autres rivières bretonnes, le Trieur et l'Aven, votre ministère, Monsieur le Ministre acceptera d'apporter son concours pour la mise en oeuvre de ce contrat. Nous espérons également qu'une telle action en faveur de la qualité de l'eau et de l'environnement sera reprise sur d'autres rivières du département.

Pour conclure, permettez-moi en tant que maire de BERNE de vous faire part de ma profonde inquiétude concernant un permis d'exploiter une mine d'uranium sur le territoire de ma commune. Une demande de permis vient en effet d'être déposée par la COGEMA à la préfecture du Morbihan. Ce projet de mine se situe en plein milieu du bassin versant du Scorff, à 500 mètres de cette rivière dans le site inscrit bien connu de la forêt domaniale de Pont-Calleck. Est-ce que vous pensez, Monsieur le Ministre, qu'une telle exploitation peut aller de pair avec le projet ci-dessus présenté ?

Pour terminer et pour faire preuve d'optimisme, je me permets de vous inciter à l'occasion de la signature de ce contrat, à faire une petite visite dans cette magnifique vallée du Scorff. Croyez-moi, elle mérite un détour".

Monsieur BONNET prend alors la parole :

"Ayant été mis en cause, je répondrai en quelques secondes. Il est parfaitement exact que j'ai traité mon amie Marie-Claire de la plus grande emmerdeuse du département. Je persiste et je signe. Cela dit, ce qu'elle a oublié de préciser, c'est que je l'avais qualifiée telle, lorsque je lui ai remis la croix du mérite national. Ce qui n'est pas seulement un détail. Je dirais enfin, Monsieur le Ministre que si vous pouviez vous pencher sur un dossier qui tient très à coeur à quelqu'un qui est le conseiller Général d'une fle jusqu'ici qualifiée de Belle, j'en serai heureux.

Depuis 31 ans, je suis son Conseiller Général. Je souhaiterais que vous puissiez jeter un coup d'oeil sur le dossier de l'installation d'une grande surface dans un endroit particulièrement sensible et qui risque de faire perdre à son fle son qualificatif de "Belle". Merci Monsieur le Ministre."

Réponse de Brice LALONDE :

"Il y a eu de nombreuses questions posées (eau, uranium et nucléaire).

Sur l'eau, nous sommes en ce moment dans une situation préoccupante en Bretagne. Pas seulement en Bretagne d'ailleurs.

L'été dernier cela avait commencé en Norvège où sont apparues de nouvelles algues... C'est parfaitement exact qu'en ce moment un certain nombre

d'activités extrêmement importantes pour l'économie sont à terme en danger à cause de l'apparition de la pollution des eaux douces, (pas simplement en nitrate) mais également de la pollution du littoral .

Un groupe d'étude va rendre son rapport bientôt. Sur cette question, comment peut-on financer un effort supplémentaire maintenant pour la protection du littoral ?

Le tourisme pose bien des problèmes... Il faut peut-être des règlements particuliers, notamment en Bretagne, en été. Nous allons étudier tout cela. Nous sommes en train de monter un programme. Peut-être ce programme, (j'y serai favorable), proposera-t-il des interdictions saisonnières localisées ?

Mon idée c'est qu'aujourd'hui nous avons besoin d'une politique de l'environnement plus subtile, avec l'aide de tous. L'industrie, malgré quelques "brebis galeuses" a pris conscience des problèmes mais l'agriculture en crée beaucoup.

Il faut se rendre compte que la situation est souvent très difficile et que c'est souvent nous (l'Etat et tous ceux qui ont de bons conseils à donner) qui avons dit : "Il faut accroître l'activité". Nous avons à étudier un ensemble de mesures à prendre pour que cette activité accrue ne signifie pas automatiquement pollution accrue.

Ainsi on peut faire des banques de lisiers mais c'est assez compliqué à mettre en place.

Aux Pays Bas, ils transforment le lisier en engrais sec. C'est industriel.

Ils ont des obligations réglementaires sévères, par exemple, pour la durée du stockage du lisier. Nous travaillons la question mais cela ne peut se faire qu'avec la profession agricole.

Voilà où on en est sur cette question de l'eau et des nitrates.

En ce qui concerne l'uranium et le nucléaire : que vous dire sinon que bien des questions sont posées au responsable de l'environnement alors qu'administrativement, elles ne dépendent pas de lui.

Les permis miniers dépendent de l'Industrie, en revanche je crois savoir qu'il y a des études : rapports publics - rapports d'impacts, obligatoires et disons participation, décision ensuite, autorisation, (oui ou non) en fonction de l'étude d'impact. Quand les mines peuvent avoir, si elles sont bien conduites, un impact relativement léger, il y a un problème particulier quant à l'uranium parce qu'il peut y avoir de la radioactivité associée à l'uranium.

Il faut donc aérer beaucoup les mines. Il peut y avoir une discussion sur l'intérêt économique de la chose. Ce ne sont pas des grandes mines par rapport à d'autres mines dans d'autres pays. Quant à la question sur l'opportunité pour les centrales nucléaires ou pas, à partir du moment où les centrales nucléaires sont là, c'est évidemment une question un petit peu délicate. Cela dit, je crois qu'il faut séparer question de l'impact sur l'environnement, exactement précise ou pas, est-ce que c'est un impact qualité, est-ce qu'on peut autoriser ou pas à cet endroit, est-ce que c'est compatible avec le projet d'aménagement et la protection de la rivière, et la question du nucléaire ou pas. La question du nucléaire, c'est que pour l'instant, nous sommes dans une situation, en France, malgré certains et malgré moi, je dois le dire. Nous avons 55 réacteurs nucléaires et mon opinion est que, comme écologiste, ce n'est pas parce que nous avons 55 réacteurs nucléaires que je ne peux pas m'occuper de tous les autres problèmes de l'environnement, mais je crois qu'une de mes tâches est de vérifier qu'il n'y a pas de pépins et participer maintenant à une nouvelle discussion que l'on voit se dessiner à l'échelle mondiale sur l'avenir du nucléaire.

Quel est l'avenir du nucléaire ? Les problèmes d'environnement et d'énergie sont des questions toujours très liées.

Avec le charbon on a ce qu'on appelle l'effet de serre, le réchauffement progressif de l'atmosphère, ce n'est pas une bonne chose. Avec le nucléaire on a la possibilité de Tchernobyl, ce n'est pas non plus une bonne chose. Voilà la situation dans laquelle on se trouve et il faut en sortir. Si on veut se passer de ce genre d'énergie, il faudra beaucoup de temps. Ça ne se fera pas en 2/3 ans. Il faut sans doute que nous réfléchissions davantage à l'économie d'énergie. Le ministère de l'industrie, actuellement est très attentif à relancer la politique d'économie d'énergie. Voilà si vous voulez, mon opinion sur la question. Je ne suis satisfait ni du charbon, ni du pétrole, ni du nucléaire. Je crois que cette affaire d'énergie sera toujours au coeur de toutes nos préoccupations, à la fois

économiques et écologiques. Pour l'instant, nous avons en France 55 réacteurs nucléaires, et mon Dieu, il faut les surveiller."

Madame BORDE passe la parole à Marc DURAND qui se demande si l'uranium est le bon choix pour la Bretagne ?

La toute récente actualité, dit-il, nous conduit à évoquer le problème, oh combien épineux, des mines d'uranium :

1) le veto du représentant de l'Etat à la SFABER privilégiant le COGEMA contre une exploitation agricole.

2) Une demande de permis d'exploitation dans le secteur de BUBRY. Il ne fait malheureusement guère de doute que cette demande sera accordée et ce, quelles que soient les protestations de la population et les carences inévitables des documents tenant lieu d'étude d'impact.

Le choix n'a pas été laissé aux populations locales. C'est le Directeur Régional de l'Agriculture qui décide. Le maintien de l'activité agricole, le développement d'activités nouvelles préservant l'environnement ne pèsent rien face aux compagnies minières.

Pourtant, nul n'ignore que beaucoup d'études restent encore à réaliser pour juger des effets à long terme sur l'air, sur l'eau et donc sur la santé.

Que les compagnies minières cherchent à exploiter des mines est normal, mais qu'elles le fassent au mépris et aux dépens de toutes autres activités n'est pas acceptable.

Il faudrait prendre conscience, et dès maintenant, sans attendre (comme l'on a attendu pour les nitrates) que le mal soit installé. Nous voudrions que l'Etat soit au moins bien informé ! et fasse respecter la loi.

Brice LALONDE :

"Quand vous dites que nul n'ignore les conséquences des mines d'uranium sur la santé, moi je ne suis pas certain qu'une mine d'uranium bien conduite ait des conséquences particulièrement graves.

Je crois que le problème avec la mine d'uranium, c'est quand on sort la roche du stérile et qu'on laisse dans les stériles un peu d'uranium, n'importe où. Il faut regarder si c'est bien fait ou mal fait. Il y a des mines d'uranium déjà en Bretagne, il serait intéressant de savoir comment ça s'est passé.

Monsieur CREPY :

"Il fallait simplement penser au radon et à la manière de le maîtriser et à ce que l'on en fait."

Monsieur VEKEMANS :

"Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que vous êtes bien placé pour limiter l'exploitation des mines ? On minorise les dangers de l'utilisation du nucléaire de fission. J'insiste, il s'agit du nucléaire de fission. Vous savez d'autre part que l'on fait de grands progrès et qu'ultérieurement le nucléaire de fusion (1) sera utilisable.

Le nucléaire de fission est dangereux, tout le monde le sait, avant, pendant et après la réaction surtout les déchets. Actuellement en France que fait-on ? On fournit de l'électricité, pour 40 % de la production totale française, aux voisins : en Angleterre, en Yougoslavie, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Ne pensez-vous pas que le Ministre de l'Environnement pourrait demander de restreindre l'utilisation de cet "engin" dangereux qu'est le nucléaire de fission pour songer un peu comme aux Etats-Unis à limiter et à temporiser."

(1) La fusion thermonucléaire contrôlée est non polluante pour l'environnement et dégage, pour une même quantité de matière première, 4,1 fois plus de calories que la fission nucléaire. La réaction thermonucléaire est aujourd'hui, encore difficile à contrôler à l'échelle industrielle. Mais les laboratoires de physique des plasmas (gaz ionisés) des grands pays industriels activent fortement leurs recherches dans ce domaine et les nombreux chercheurs et techniciens du programme intégré EURATOM accélèrent leurs travaux de fusion expérimentale (hydrogène, deutérium, tritium) contrôlée sur le tokamak TEXTOR du Kernforschungsanlage à Jülich en R.F.A.

Brice LALONDE :

"J'en viens des Etats-Unis. Tout d'abord le programme nucléaire français est pour l'instant ralenti. Votre conseil est suivi Monsieur.

Le problème actuellement aux Etats-Unis c'est qu'il n'y a pas de solution pour avoir des sources de production d'énergie considérable à bon marché. Aux Etats Unis ils ont choisi le charbon. Ils n'ont pas choisi la fusion. (La fusion, je doute qu'elle soit si propre que ça, parce que chaque fois que vous avez une réaction, vous avez des neutrons). Aux Etats-Unis, ils viennent de se rendre compte que le charbon n'était pas la solution. Pourquoi ? à cause de l'effet de serre et de l'élévation de température. Alors que faire ?"

#### ETUDE DE L'ECOSYSTEME DE LA RADE DE LORIENT

Madame BORDE devait passer la parole à Monsieur PLAUD, Directeur de l'Equipement, pour qu'il parle de l'Etude de l'Ecosystème de la Rade de Lorient. Monsieur PLAUD pense qu'il est trop tard. Madame Borde souligne que Monsieur BONNEFILLE, Président du Comité Scientifique souhaitait voir cette étude sortir rapidement.

Monsieur PLAUD :

"C'est une question de publication et de financement de la publication."

Madame BORDE :

"Où faut-il que je quête. (Je suis une spécialiste de la quête). Auprès du Ministre de l'Environnement ?"

Monsieur PLAUD :

"Je crois qu'on peut faire appel aux partenaires qui étaient et qui seront, je l'espère toujours, la CCI, le département, la région, le ministère de la mer, et le ministère de l'environnement."

Madame BORDE :

"Dès que l'étude sur la rade sera sortie, vous nous la présenterez et nous inviterons Monsieur Lalonde pour qu'il vienne à la présentation. Mais déjà, je

me fais un devoir, au sujet de cette étude, de rappeler que c'est grâce à Monsieur COSTE, Directeur départemental de l'Équipement, et à Monsieur GRANBOULAN que cette étude a été entreprise à la demande de l'UMIVEM, en 1983.

Pour la petite histoire, je dirai que l'UMIVEM avait été alertée par Monsieur STEPHANT, physicien au CNRS, mais aussi pêcheur de crabes, qui se désolait parce qu'un remblaiement inconsidéré de vasière risquait d'amoindrir la richesse biologique et pour tout vous dire, de boucher ses trous à crabes.

Monsieur BONNEFILLE, Président du Comité Scientifique, a mené à bien, avec les services de l'Équipement maritime, cette étude. Il en aurait souhaité la publication dès le printemps, car elle est indispensable aux décideurs."

*Mais bien qu'il n'ait pas été dit au cours de l'Assemblée, nous donnons ici le texte très intéressant du rapport de Monsieur PLAUD et ajoutons qu'on nous annonce la sortie de l'étude au printemps 90 :*

"La Rade de Lorient a subi, depuis trois siècles, des transformations profondes liées au développement des activités qu'elle a favorisées.

Siège d'une activité économique importante, elle est aussi comme tous les estuaires, une zone de contact entre les eaux douces et les eaux maritimes, donc riche sur le plan écologique.

Engagée en 1982, l'étude de l'écosystème de la rade de Lorient a pour buts principaux de :

- décrire les principaux mécanismes qui régissent le fonctionnement de l'écosystème de la rade,
- fournir les paramètres qui permettent une véritable gestion de cet écosystème.

Le présent exposé se propose de :

- Présenter les objectifs de la démarche engagée,
- Décrire sommairement les méthodes utilisées,
- Présenter brièvement le rapport d'étude.

## A - LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La rade de Lorient est située sur les côtes méridionales de la Bretagne, à mi-chemin entre BREST et NANTES. Elle est formée d'une dépression où l'on reconnaît quatre bras de mer principaux constitués par les embouchures du Blavet, du Scorff et du Ter qui confluent dans la rade, et la baie de Locmalo ou petite mer de Gâvres.

Depuis les Compagnies des Indes successives et plus particulièrement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la rade de Lorient a reçu des transformations consécutives aux aménagements qui y ont été réalisés notamment autour de ses ports.

Le port militaire avec son arsenal (environ 5.000 emplois directs) constitue la première activité de cette partie du département du Morbihan. Le port de commerce affirme son dynamisme par une croissance rapide, en particulier du trafic des produits destinés à l'alimentation animale, où il occupe une des premières places en France (trafic 1989 : 3 millions de tonnes dont près de 2 millions de vrac destiné à l'alimentation animale).

Le port de pêche continue à occuper la deuxième place en France avec 62.000 tonnes débarquées en 1988, malgré un léger tassement de son trafic depuis quelques années.

Enfin, la plaisance a connu un développement rapide qui a rendu nécessaire l'aménagement et la création de ports et zones de mouillage (1.500 places actuellement disponibles).

La population riveraine de la rade de 180.000 habitants, participe par ses activités économiques, domestiques et de loisirs, à la vie de ce système écologique. En toute rigueur, il nous faut également mentionner les activités qui s'exercent sur les 2.500 km<sup>2</sup> de bassin versant du Blavet et du Scorff.

Mais la rade de Lorient est aussi un estuaire, et donc une zone contact privilégiée entre les eaux douces et le milieu marin, riche sur le plan biologique ; c'est une zone de passage pour les espèces migratrices telles que les salmonidés, qui remontent de la mer vers les frayères situées à l'intérieur des terres. Elle est bordée de vastes vasières dont certaines jouent un rôle important dans le cycle de reproduction biologique en particulier celles de la petite mer de Gâvres.

Pôle de développement économique et concentration d'activités humaines, la rade est donc aussi le siège de phénomènes hydrologiques, sédimentologiques et biologiques complexes.

## B - OBJECTIFS DE L'ETUDE

Bien que les aménagements réalisés jusqu'à présent n'aient pas engendré de situation conflictuelle, la volonté de poursuivre le développement des activités économiques, en appréciant mieux leurs conséquences sur l'environnement, a conduit les responsables de ce développement à souhaiter que soit menée une étude de l'ensemble de l'écosystème de la rade de LORIENT.

Outre les observations qui sont faites par IFREMER, l'analyse en été de la qualité des eaux de baignade par la DDASS et le suivi de la qualité des eaux qui est effectué régulièrement par la Cellule d'Intervention contre la Pollution de la Direction Départementale de l'Équipement, la prise de conscience de ces problèmes avait déjà motivé dans la rade de Lorient la réalisation d'études destinées à mettre en évidence les divers impacts résultants de l'aménagement de certains secteurs. Si ces analyses ont permis de définir les mesures à prendre pour minimiser les impacts des projets, elles n'ont pas suffi à elles seules, à préciser le comportement global, le devenir et l'effet des facteurs qui conditionnent l'équilibre général de l'estuaire.

La compréhension des mécanismes d'évolution du milieu naturel et l'évaluation de l'impact écologique des aménagements existants et futurs nécessitent certaines connaissances de bases telles que la dynamique des mouvements de l'eau et des matières en suspension qui sont les principaux facteurs régissant le comportement des polluants, ainsi que la description de l'état actuel des peuplements. Il était donc indispensable d'étendre les connaissances dans certains domaines, d'acquérir les données qui faisaient défaut dans d'autres, et de parvenir à une vision et une compréhension globales de ces phénomènes.

L'étude de l'écosystème de la rade de Lorient a donc été conçue comme une étude scientifique pluridisciplinaire destinée à :

- décrire et quantifier les principaux mécanismes qui régissent les systèmes hydrodynamiques, sédimentologiques et biologiques de l'estuaire,

- fournir aux différents maîtres d'ouvrages des moyens plus fiables pour évaluer les conséquences sur le milieu naturel des aménagements et travaux futurs, pour éclaircir les décisions en la matière.

## C - ORGANISATION DE L'ETUDE

### C-1 Le Comité scientifique

La Direction Départementale de l'Équipement, représentant le maître d'ouvrage de l'étude en a confié la conduite à un Comité Scientifique indépendant créé pour la circonstance. Ce comité a eu pour fonction de définir les programmes d'étude, de contrôler les résultats scientifiques obtenus et d'en rédiger la synthèse sous la forme d'un rapport ; il s'est réuni deux à trois fois par an environ. Le Comité est présidé par Monsieur le Professeur BONNEFILLE, professeur d'Hydraulique Maritime à l'École Nationale des Ponts et Chaussées et à l'École Supérieure des Techniques Avancées. Il comprend des personnalités scientifiques d'une valeur reconnue dans les disciplines concernées par les études à réaliser. Il s'agit de Monsieur le Professeur GUILCHER, Professeur Emérite à l'Université de Bretagne Occidentale, spécialiste de géographie côtière, de Monsieur Le Professeur GLEMAREC, Professeur à l'U.B.O., l'Université de Bretagne Occidentale, spécialiste de biologie marine, de Monsieur Le Professeur GROVEL, Professeur à l'Université de NANTES, auteur d'une thèse sur la rade de LORIENT et spécialiste des problèmes estuariens. Il a été assisté de plusieurs autres personnalités scientifiques :

- MM. ALEXIS et LE BRIS, de l'Université de Nantes,
- MM. FONTENELLE et DELMAS de l'Université de Bretagne Occidentale,
- MM. LEVASSEUR et MAHEO, de l'Université de Rennes,
- ICSC SIMON, du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.

### C-2 Des moyens Financiers

La Direction Départementale de l'Équipement a assuré le support administratif et logistique de l'étude (navires), et a mis à disposition du comité scientifique, des moyens de mesure (assistance aux chargés d'étude).

L'étude a été financée par des crédits du Secrétariat d'État à la Mer, et du Secrétariat d'État à l'Environnement, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du MORBIHAN, de la région BRETAGNE et du Département du MORBIHAN à hauteur de 900.000 F (valeur 1983).

### C-3 Une méthodologie rigoureuse

Le Comité Scientifique pour l'étude de la rade de LORIENT a fait le bilan des études disponibles sur le sujet, défini le programme des études complémentaires qu'il convenait de lancer et a sélectionné les organismes à même de réaliser ces études.

La méthode de travail adoptée s'est articulée autour des 3 points suivants :

#### 3-1 Classement systématique des données et des résultats

Afin d'éviter des doubles emplois, et pour permettre une bonne circulation de l'information, il est apparu indispensable de constituer un fichier bibliographique. Celui-ci a été réalisé par le Service Maritime de la Direction Départementale de l'Équipement qui a rassemblé toutes les études et documents existants sur la rade ; il contient non seulement les rapports de synthèses, mais aussi le détail des mesures.

#### 3-2 Présentation homogène des résultats

Le comité a insisté pour que chacun des chargés d'études fournisse des documents cartographiques clairs, permettant d'avoir rapidement une connaissance synthétique des données assemblées pour chacun des thèmes abordés.

La cartographie a été utilisée de manière privilégiée, tant pour reporter les observations que pour décrire le fonctionnement de l'ensemble des systèmes étudiés.

Le Comité a demandé, en outre, de rendre les documents aussi simples que possible, de façon à les rendre utilisables par des non-spécialistes.

L'ensemble des études va donner lieu à un rapport de synthèse qui devrait recevoir prochainement l'aval du Comité Scientifique pour être diffusé dans un premier temps aux élus et responsables, puis plus largement, sous une forme accessible au grand public.

#### 3-3 Coordination des études

Les réunions périodiques du Comité ont permis de faire le point avec les chargés d'étude sur l'état d'avancement de chacune des études et ont été l'occasion de fructueux échanges entre leurs responsables. Cette concertation a permis l'enrichissement mutuel des différentes études.

### D - APERCU DU RAPPORT DE SYNTHESE

Celui-ci comportera sept chapitres.

Les trois premiers chapitres décrivent le cadre de vie de la rade de Lorient au travers de sa géologie, son histoire, la géographie humaine et urbaine. Ils rappellent la structure géologique des lieux, retracent l'histoire de l'aménagement du site depuis Colbert, ainsi que celle des changements importants survenus dans le comportement de ses chenaux et vasières (ex. : disparition de la barre avec la canalisation du Blavet) et dressent un état des lieux de l'activité économique et du peuplement de l'aire d'études.

Le quatrième chapitre "Air et Eau" décrit le climat, les apports (en volume) du Blavet et du Scorff, la marée et les courants, la salinité et la température des eaux de la rade. Son intérêt est de réunir en quelques pages les données physiques, météorologiques, hydrologiques et océanographiques qui permettent de comprendre le fonctionnement "hydrologique de la rade".

Le cinquième chapitre décrit le sol marin de la rade et de ses affluents, sable dans la partie sud, vases dans la partie nord ainsi que leur comportement. Il comprend également une explication du mouvement des vases qui constitue l'un des problèmes essentiels de la rade et propose une méthode de mise en évidence de la couche crème centimétrique dont l'existence est à l'origine de tous les problèmes d'envasement rapide connus dans la rade.

Le sixième chapitre traite de la qualité du milieu physique, c'est à dire du milieu aquatique et des sédiments. On y décrit les principaux rejets et sources de pollution et on y met en évidence le rôle croissant des apports du bassin versant dans ce domaine.

Enfin, le septième chapitre traite du milieu vivant. Pour décrire la richesse biologique de la rade de Lorient ainsi que des estuaires du Scorff et du Blavet, on aborde quatre sujets démonstratifs par leur caractère synthétique et intégrateur : peuplement des animaux de fond, ressources halieutiques, oiseaux et végétation des marais".

## BOISEMENT DES TERRES AGRICOLES

M.-C. BORDE donne la parole à Monsieur LAINE, président du Centre d'Etudes Techniques et Forestières (le C.E.T.E.F.)

Monsieur LAINE :

"Terre depuis longtemps occupée par l'homme, comme en témoignent de très nombreuses mégalithes, le département faisait partie de la vaste chênaie hêtraie bretonne atlantique, sauf au voisinage immédiat du littoral. D'après LE THIEC, les premières traces de civilisation agraire remontent au néolithique. L'atelier de St Congard, de cette époque, révèle une population de chasseurs, utilisant déjà de nombreux outils pour défricher la forêt. Les clairières, sommairement cultivées quelques années, étaient rapidement reconquises par la forêt. Avec l'augmentation de la population, les déboisements devinrent plus importants et plus durables. Cependant, au début du IX<sup>ème</sup> siècle, ceux-ci ne touchaient encore que quelques clairières, quand arrivant d'Irlande et de Grande Bretagne, les Bretons commencèrent le premier processus important de déforestation. Processus poursuivi au XII<sup>ème</sup> siècle par les moines cisterciens, puis du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> sous la pression des forges et de l'industrie.

Vers 1850, la forêt ne recouvre plus que 5% du territoire. 45%, soit près de la moitié de la surface occupée par l'agriculture est entretenue en "landes".

Ce type de végétation, que nous connaissons tous, à base principalement d'ajoncs et de bruyères, qui s'installe après abandon des cultures sur les sols primaires du Massif Armoricaïn, a été souvent chantée par les poètes et quand elle est en fleur, de mai à septembre, participe au charme de notre région.

Cette lande jouait depuis longtemps un rôle important et indispensable dans la vie bretonne, servant à la fois à l'alimentation du bétail et l'amendement du sol. Le bétail la parcourait toute l'année. L'hiver, l'ajonc était pilé, et servait de fourrage vert. Quand elle atteignait une certaine hauteur, la végétation était coupée au ras du sol : c'était l'étrépage. Transportée dans l'étable, elle servait de litière. Celle-ci, une fois bien imbibée de matières organiques, était répandue sur les sols de culture, dont c'était le seul amendement. Parfois, dans les meilleures parcelles, après écobuage par le feu, et épandage de la cendre, on travaillait la

terre et on semait du seigle la première année, du sarrasin la deuxième, de l'avoine la troisième. Puis, on laissait repartir le "landier".

On allait même jusqu'à semer de la lande, pour activer cette reprise. Les parcelles trop accidentées ou trop caillouteuses pour être cultivées étaient soumises à un étrépage intensif et régulier. Il faut souligner que cette pratique de l'étrépage, pendant des siècles, entraînant un blocage de l'activité des humus, a considérablement diminué la fertilité des sols. Or ce sont sur ces sols de landes, qu'ont débuté vers 1850, les premières tentatives de boisement, avec le pin sylvestre et le pin maritime. C'est le pin maritime qui se développa le plus rapidement car cette essence parfaitement adaptée au climat ensoleillé, doux et humide de notre région fut vite adoptée par les agriculteurs. On voit que le problème du boisement des terres agricoles, dont la lande était partie intégrante, ne date pas d'aujourd'hui ; mais dans le cas du pin maritime il y a eu complémentarité entre la forêt et l'agriculture de l'époque : car sous le couvert léger de ce pin, laissant passer la lumière, l'ajonc continue sa pousse vigoureuse et son rôle dans l'alimentation du bétail et l'amendement des terres. L'agriculteur soigne ses arbres, qu'il appelle "sapins", car ceux-ci se vendent assez bien, comme poteaux de mine pour l'Angleterre, ou caisseries pour les poissonniers.

Il dépressera instinctivement les semis trop denses, sélectionnera les meilleurs sujets ; et mettant le sol à nu par l'étrépage permettra la régénération naturelle. Le pin maritime, très colonisateur, va se répandre rapidement et couvrira bientôt 36.000 ha.

Après la guerre, vers 1950, l'arrivée des amendements chimiques, des aliments spécialisés pour le bétail, de l'agriculture intensive, suppriment l'utilité de la lande et la pratique de l'étrépage. L'ajonc envahit les peuplements de pin maritime où l'agriculteur ne pénètre plus et n'éclaircit plus. Le sol n'étant plus dégagé, il n'y a presque plus de régénération naturelle. Le sous-bois devient très combustible ; les incendies sont fréquents et graves. Les débouchés traditionnels ont disparus et l'agriculteur se désintéresse complètement de ces bois devenus improductifs.

Dès 1946, le déficit de la filière bois, en particulier, en matière de papeterie et de bois d'industrie, incite les pouvoirs publics, par l'intermédiaire du Fond Forestier National, alimenté par une taxe sur les bois exploités, à subventionner largement l'installation de résineux exotiques comme le douglas

et le sitka. C'est ce dernier qui réussira le mieux. Résistant bien au vent, il est apte à mettre en valeur les sols hydromorphes, en climat humide ; il donne un bois apprécié en papeterie ; sa vitesse de croissance et sa rectitude permettent d'obtenir rapidement des sciages, mais ceux-ci ont des qualités mécaniques qui limitent son emploi, la largeur des cernes étant trop importante. Enfin le développement d'un pourridié du coeur, par le pomes anosus, est fréquent. 80% des aides FFN depuis 20 ans, ont été utilisées sur des terres agricoles : la majorité en Sitka.

Faut-il continuer à faire du Sitka dans le Morbihan ? Compte tenu des inconvénients précités : mauvaise qualité mécanique du bois d'oeuvre, pourridié du coeur, et de la concurrence considérable exercée au plan mondial sur le marché de la papeterie et du bois d'industrie par des pays de très grandes surfaces et potentialités forestières, comme par exemple le Brésil, il ne semble pas que le Sitka, comme d'ailleurs beaucoup de pins, puisse avoir un avenir économique, intéressant dans le cadre d'une forêt morcelée, dispersée, de petite surface et globalement peu productrice, comme la nôtre.

Cet état de la forêt morbihannaise aujourd'hui pose des questions.

Pourquoi cette faible surface ? 13% contre 25% dans la France entière ? La réponse est sans doute la pression démographique et agricole. Comme partout, quand la population augmente, la forêt recule. C'est aujourd'hui très flagrant en Afrique.

Pourquoi ce morcellement ? Plus important là aussi que dans le reste de la France : la Bretagne a été un pays de familles nombreuses et les lois sur la succession ont joué davantage.

Pourquoi ce manque de productivité et de qualité ? Certains accusent la pauvreté des sols. C'est en partie vrai, mais ce manque de potentialité forestière est plus souvent d'origine humaine, que naturelle. Il ne faut pas oublier qu'en 1850, 45% des surfaces agricoles étaient cultivées en landes, et que la pratique de l'étrépage décrite précédemment, par exportation continue des matières organiques, a abouti à des formations d'humus pratiquement privés de toute activité biologique, activité indispensable à la transformation des sels minéraux, et donc à l'alimentation racinaire des arbres.

Ce fait a été mis en évidence par François TOUTAIN Directeur de recherche au C.N.R.S. de Nancy et spécialiste des humus à la suite d'une étude demandée par le CETEF du Morbihan et le CRPF de Bretagne, qui s'interrogeaient sur la mauvaise qualité des peuplements de pins maritimes et autres résineux, presque toujours installés sur d'anciennes landes. Ce milieu au passé culturel dégradant peut sans doute être amélioré par des travaux du sol et des amendements importants : des expériences sont en cours. La pauvreté de la plupart des peuplements de feuillus peut aussi s'expliquer par une action humaine intempestive. Les taillis ont été exploités pendant des siècles à des rotations trop courtes ; et nous n'avons que très peu de futaies : les lois de Colbert dès 1669, qui ont donné à la France, de si belles futaies de chênes furent ignorées en Bretagne, trop récemment rattachée à la France et de tempérament indépendant.

Les seuls peuplements de feuillus présentables, et parfois très beaux, que l'on trouve dans le département se rencontrent dans les parcs des châteaux, là où le passé forestier est ancien et a été conservé, souvent dans le souci de préserver un certain cadre.

L'action humaine a été dans ce cas bénéfique et on peut espérer, puisque des terres vont être disponibles, qu'une action humaine bien conduite, peut en Bretagne augmenter la place de la forêt et l'améliorer en respectant quelques règles.

1) les parcelles à boiser doivent être de taille suffisante : 10 ha minimum, sauf pour les noyers, merisiers et peupliers sur très bon sols où l'on peut descendre à 1 ha.

Elles doivent pouvoir être desservies sans coût excessif, il faut veiller au maintien des chemins ruraux.

Il faut encourager les actions de groupements, pour lutter contre le morcellement par des opérations foncières type remembrement, les échanges amiables, les formules d'association.

Mais le moyen le plus efficace serait de modifier les lois sur la succession, cause de ce morcellement catastrophique, en limitant la surface forestière divisible.

Il faut bien comprendre qu'il n'est pas possible d'obtenir des revenus annuels soutenus à partir de boisements limités, ne pouvant donner que des lots de bois difficiles à commercialiser.

2) Pour obtenir des bois de qualité, qui semblent être les seuls à avoir un avenir économique satisfaisant, il faut que les sols aient certaines potentialités forestières. Ce point est très important. Il faut bien avoir conscience qu'il ne suffit pas qu'une terre soit peu favorable à l'agriculture, pour être bonne à la forêt de production, car la bataille des prix de revient sera serrée, notamment contre les autres matériaux, alors que le bois n'est pas dans l'annexe II du traité de Rome et ne bénéficie pas d'une protection périphérique, dans le tarif extérieur commun de la communauté. Cela implique que les boisements entrepris aient des perspectives de haut rendement.

#### Comment apprécier les potentialités forestières des sols ?

L'observation du climat, du sol, du passé cultural, de l'humus, de la végétation permet de déterminer l'essence ou l'association d'essences adaptées à la station. Pratiquement il faudra faire appel à un spécialiste : conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture, techniciens des DDAF, des CRPF, experts privés, etc...

Les feuillus de qualité sont à privilégier dans le choix d'essences : chênes, hêtres, chênes rouges, châtaigniers, merisiers. Chez les résineux, le douglas, le pectiné. Les associations feuillus-résineux sont aussi à étudier.

3) Si les sols ne sont pas susceptibles de fournir des bois de qualité, il faut penser aux autres fonctions de la forêt. La fonction loisir en est une. Par exemple la chasse. Un boisement adapté à cette activité, mais devant être géré en commun sur des massifs importants, peut être étudié. Certaines régions, comme la Sologne, à potentiel forestier faible, ont su exploiter ce créneau. Mais le développement des populations de cervidés peut compromettre l'avenir de la forêt. Il convient que les politiques cynégétiques, qui sont de compétence départementale prennent en compte les objectifs de sylviculture. Là où les essences particulièrement sensibles doivent être introduites des protections seront nécessaires. Leur financement devra être discuté entre chasseurs et forestiers.

4) La forêt est largement perçue comme un espace de liberté, de contact avec la nature et la détente. Cette fonction qui devrait croître dans les années à venir

avec l'augmentation du temps libre et le besoin de nature des citadins, doit être organisé dans le respect des équilibres naturels et des droits de propriété. Dans notre département, elle peut être un atout supplémentaire au développement du tourisme : randonnée pédestre, équestre, promenades dans des sentiers balisés, ouverture au public de parcs remarquables, ce seront des charges pour le propriétaire. Il sera normal qu'il en tire une compensation.

Pour nous résumer, sur le plan technique, on peut faire de la forêt production sur les terres relativement bonnes. Sur les autres, il faut s'orienter vers la forêt loisir.

Pour que l'une et l'autre de ces solutions soient rentables, la première condition est le regroupement, la concentration, l'agrandissement. La deuxième condition est le financement, car si une forêt ancienne bien installée et bien gérée peut être une source de revenus réguliers, par contre la création d'une forêt est un investissement à très long terme, 25 ans pour les peupliers, 50 ans pour les pins, 100 ans pour les chênes. C'est un investissement plein de risque puisque la forêt peut être détruite par le vent et les aléas climatiques, la maladie, insectes, champignons, le feu ... C'est un investissement aléatoire puisque rien ne garantit, dans un temps aussi lointain, la valeur commerciale des arbres qu'elle aura produits.

De toute façon, l'investisseur, sauf exception avec les peupliers, ne sera pas là pour juger de l'efficacité de son investissement. La fonction production de la forêt est pourtant indispensable à l'homme. Les usages du bois sont multiples, tous, nous les connaissons, comme nous savons l'action de la forêt sur le climat, la ressource en eau, le maintien des terres. Sa fonction sociale n'est pas moins évidente comme nous l'avons vu précédemment. Nécessaire et bénéfique pour la société, il est bien normal que la société aide et participe à sa réalisation. C'est le cas puisque le boisement bénéficie d'avantages fiscaux et successoraux attractifs et que l'Etat et les collectivités consentent des subventions et des prêts. Mais depuis quelques années, 1980, les revenus forestiers sont en baisse en francs constants, par contre les charges ont augmenté ; et les investisseurs sont de plus en plus réticents. La preuve en est : le très petit nombre de propriétaire forestiers, sinistrés par l'ouragan, qui ont commencé à déboiser. Les aides sont insuffisantes. Il faut faire davantage et pour la forêt déjà installée, et pour le boisement des terres agricoles.

- une mesure fiscale, déjà employée dans de nombreux pays, a donné des résultats surprenants. Elle consiste à permettre de déduire des revenus les investissements forestiers.

- une autre mesure clarifiant le statut des personnes travaillant en forêt et assouplissant la présomption de salariat aurait une influence bénéfique et sur l'emploi et sur le coût des travaux.

Serons-nous entendus, serons-nous compris ?

Il est à craindre que sans un effort important de la collectivité, la forêt morbihannaise reste ce qu'elle est, petite, morcelée et pauvre ; et que les terres agricoles ne se boisent pas.

Pourtant si l'investissement forestier est long, difficile et incertain, il est aussi indispensable à l'homme et une source de richesse.

Je terminerai par une citation, maintes fois répétée, mais toujours d'actualité : "La forêt précède les civilisations, le désert les suit."

**Brice LALONDE :**

"Moi qui suis Malouin, je me souviens d'avoir été voir Monsieur **CARIGNON**, alors Ministre de l'Environnement, le lendemain de la tempête : "Les Bretons vont souffrir, ils ne vont pas le dire. Il faut y aller absolument". Le sentiment que j'ai eu moi-même est le même qu'après la marée noire. J'ai l'impression que le reste de la collectivité ne s'y est peut-être pas assez intéressé. Je suis frappé du fait que beaucoup d'essences aient été importées alors qu'on a l'impression qu'elles sont du coin. Je suppose que vous avez participé à cette cérémonie des plantations de l'arbre de la liberté.

Le département ministériel a participé à la plantation. Nous avons considéré que c'était très important, pour apprendre à des enfants les différentes essences. Moi j'ai bien l'intention de planter des ormes qui font aussi partie du patrimoine. C'est avec cet arbre là qu'on faisait les roues des charettes. Nous devons apprendre à nos enfants à connaître les différences et à transmettre les valeurs qui font notre société.

Lorsqu'on plante un arbre, on lutte contre la pollution de l'atmosphère, puisque cet arbre va pomper le gaz carbonique par conséquent, c'est un acte utile pour la planète entière aussi. Vos suggestions sont excellentes. Ne me demandez pas d'intervenir sur le problème de la forêt, mais sachez quand même que la forêt augmente en France. Il faut sans doute faire un effort en Bretagne. Il y a différents organismes. Il y a grand problème de déficit de la filière bois. Peut-être qu'on ne fait pas assez de maisons en bois. On a préféré la maison du maçon à la maison du charpentier. Pour qu'une forêt soit belle, il faut qu'elle soit entretenue.

#### DEBAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame **BORDE** demande au Ministre d'entendre Monsieur **BODIGUEL**, agriculteur.

Monsieur **BODIGUEL :**

"Vous avez dit vous même, Monsieur le Ministre, il faut être solidaire de son gouvernement. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ces faits. Je ne sais pas si vous savez que l'orientation de l'agriculture ne va pas du tout dans le sens de la protection de l'environnement. L'orientation de l'agriculture actuellement c'est quoi ? C'est l'élimination de deux paysans sur trois. Pour aller d'une agriculture de plus en plus concentrée avec toutes les conséquences que cela entraîne, et avec des coûts de plus en plus importants. Une agriculture, (et une nourriture) faite de plus en plus avec des consommations intermédiaires venues du tiers monde. Une agriculture faite de plus en plus avec des produits chimiques de toutes sortes. Il faudrait que vous vous mettiez au courant des décisions que prend le Ministère de l'Agriculture ! Pour que cela aille dans le sens que vous souhaitez, il faudra intervenir".

**Brice LALONDE :**

"Est-ce que je peux essayer de vous répondre ?

Ce que vous dites, nous connaissons bien cela, nous les écologistes et nous sommes très longtemps intervenus pour essayer de faire prendre un virage à cette espèce de mécanique. J'y ai beaucoup réfléchi avec tout le monde et je pose cette question : "Les consommateurs sont-ils prêts à payer davantage les

produits de qualité qui maintiennent éventuellement les agriculteurs sur la terre ?"

Monsieur **BODIGUEL** :

"Est-ce qu'on ne peut pas faire une autre agriculture ?"

Brice **LALONDE** :

"Je crois que certains sont prêts à le faire et on le voit de plus en plus. Dans les grandes villes beaucoup d'entre nous ne sont pas maîtres de leur alimentation à cause de ce qu'on appelle "la restauration collective". Ce n'est pas nous qui achetons directement les produits....."

Alors il y a eu un coup d'arrêt. Un coup d'arrêt extrêmement douloureux. Cela ne se fait pas en un jour. Avec Monsieur **NALLET**, nous avons beaucoup discuté. Nous n'avons pas obtenu cela. A l'époque je n'étais pas ministre. Il y a une disposition européenne pour laquelle sous le gouvernement précédent, je me suis battu, qui est l'article 19 : les règlements socio-culturels de la politique agricole. Cela permet dans certains cas de répondre à des motifs d'ordre écologique, des problèmes de l'environnement. Si l'agriculteur doit subir une baisse de son revenu, que cette baisse soit compensée par des crédits. Monsieur **NALLET** est d'accord pour commencer à appliquer de façon expérimentale cette mesure. Pour la première fois on commence à l'admettre pour des problèmes d'environnement. Je ne dis pas que ce soit parfait, l'infléchissement commence. Ce sera difficile. Ce sera long. De même j'ai été voir mon collègue en Amérique. Entre la communauté européenne et les Etats-Unis il y a une espèce de grande concurrence sur la question agricole, et je lui ai dit : "Pourquoi nous autres, Ministres de l'Environnement, n'avons nous pas un programme commun, en Europe et aux Etats Unis, pour attaquer de la même façon les programmes de réduction des productions d'origine agricole, pour mettre un peu de détente dans notre compétition". Il est d'accord. On va essayer de le faire. C'est un élément de réponse, mais ce n'est qu'un élément de réponse. Monsieur **NALLET**, en est conscient. Il n'est pas le Ministre de l'Environnement, il est le Ministre de l'Agriculture, mais c'est quand même assez positif ce rapprochement entre deux ministères ! Je vous le dis avec le sourire, mais sans dissimuler qu'il y a encore du chemin à faire."

Madame **BORDE** :

"Monsieur le Ministre, le classement des sites dépend de vous. L'association de L'Ile aux Moines souhaiterait tellement vous demander de classer une partie de l'Ile."

Brice **LALONDE** :

"C'est noté. Je suis arrivé, tout à l'heure avec une bonne nouvelle, le journal officiel d'hier : la baie d'Audierne est classée."

Monsieur **DELMON**, Président de l'Association de l'Ile aux Moines :

"Nous avons demandé une instance de classement de la partie sud de l'Ile aux Moines, en juillet 1986. Nous avons remis notre dossier à une délégation de la Commission Supérieure des Sites et de l'Environnement qui est venue sur place. Depuis nous n'en avons aucune nouvelle. Alors nous voudrions réactualiser cette demande."

Brice **LALONDE** :

"Vous savez, souvent pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Quand les choses sont en route, il y a une instruction, c'est long. Il y a une course d'obstacles, une négociation. Les classements se poursuivent de manière incessante. Ça n'intéresse pas toujours le grand public. Nous n'arrêterons pas dans le rythme de classement. En revanche, se pose un problème. Il y a des servitudes dans les zones classées. Cela coûte de l'argent pour continuer à surveiller tout cela. Je crois qu'à terme, l'Etat tout seul n'y arrivera pas. C'est-à-dire que la politique des paysages, la politique du patrimoine paysager doit être de plus en plus l'affaire de tous."

Madame **BORDE** donne alors la parole au représentant de l'Association de la Vallée de St Maurice :

"Nous pensons, Monsieur le Ministre, que vous n'ignorez pas les nombreux problèmes que posent pour l'environnement, les grands élevages de visons très à la mode actuellement."

Votre prédécesseur, Monsieur **CARIGNON**, a reçu plus de mille cartes de personnes voulant marquer leur opposition à l'élevage gigantesque d'Inguiniel.

Nous avons, en notre possession, une réponse de votre ministère à un élu de la région, à laquelle vous avez ajouté :

"Je partage tout à fait vos préoccupations."

C'est donc, Monsieur le Ministre, que vous reconnaissez qu'il y a des risques. Or la préfecture du Morbihan a donné son autorisation d'exploitation à Monsieur **LE BEC**, propriétaire de cet élevage, le 24 juin dernier - et alors que ce propriétaire possède déjà un élevage à une trentaine de kms de là, à Guidel, et que les riverains de celui-ci se sont battus depuis une dizaine d'années pour que cesse son activité, si Monsieur **LE BEC** ne respectait pas les règles élémentaires de salubrité. Il ne les a pas respectées. Et de plus il dépasse largement l'effectif qui lui était accordé : de 10.000 mères, il est passé à 27.950 mères.

Monsieur **LE BEC**, pour ces dépassements, a été assigné devant le Tribunal de Police de Lorient le 10 janvier dernier. Les juges ont estimé que cette affaire ne relevait pas de leur compétence et qui si nos associations le désiraient, elles pouvaient faire assigner Monsieur **LE BEC** en correctionnelle. Ce nouveau jugement devrait avoir lieu au mois de juin. Cela pour l'élevage de Guidel.

Mais maintenant, il y a en plus l'élevage d'Inguiniel. Il semblerait que Monsieur **LE BEC** n'ait pas encore bien compris la leçon puisque son élevage fonctionne depuis le mois de janvier sans certains équipements.

Ainsi, il devrait y avoir des lagunes pour récupérer les eaux pluviales avant que celles-ci ne soient rejetées dans le très proche ruisseau. Or, à ce jour, elles ne sont toujours pas exécutées. Les fosses à lisier n'ont pas été réalisées à l'endroit fixé sur le plan du permis de construire etc...etc...

Voilà encore où nous en sommes à Inguiniel pendant que d'autres propriétaires déposent leurs demandes d'agrandissement ou de nouvelles créations d'élevages.

Au nom de quoi maintenant pourrait-on leur refuser une autorisation ?

Puisque le site de Coëtizec, en Inguiniel, était on ne peut plus mal choisi : c'est un lieu très riche en sources et la pollution risque d'être grande si Monsieur **LE BEC** continue d'agir avec autant de légèreté.

Dix neuf sources non répertoriées sur l'étude d'impact aux environs proches du site ont été signalées par les habitants.

Nous ne pouvons qu'être très inquiets en ce qui concerne l'avenir du Morbihan lorsqu'on sait qu'il est projeté de faire deux millions de visons à une cinquantaine de kms de Lorient dans les années à venir - soit environ 20 élevages de la dimension de celui d'Inguiniel.

Aucune exploitation d'élevage de cette dimension n'aurait dû être acceptée car la France ne dispose actuellement que d'un nombre infime de personnes désignées pour surveiller sérieusement ces installations, d'une part, et que les amendes, d'autres part, sont dérisoires.

Nous allons tout droit à des pollutions lourdes de conséquences."

**Monsieur le Préfet** répond :

"J'ai entendu trois remarques sur l'administration départementale. Celle du Vice-Président d'Eau et Rivières qui, tout en disant que l'administration n'était pas exempte de reproches, a quand même dit que de temps en temps, elle fait des choses pas mal et qu'elle allait dans le bon sens. J'ai entendu une autre personne, que je ne connais pas, préjuger de la décision que j'allais prendre au sujet de l'exploitation de la mine d'uranium. Inutile de vous dire que je représente ici la totalité des fonctionnaires de ce département.

Je vais répondre, puisque Monsieur le Ministre me le demande, en partie et forcément trop rapidement à l'exposé qui vient d'être fait par le représentant de l'Association de la Vallée de St Maurice. D'abord, je dirais au passage, que 2 problèmes d'environnement se sont posés depuis 6 mois dans la vallée de St Maurice.

L'un concernait le survol de cette vallée par les lignes aériennes projetées par EDF, et le second l'élevage des visons d'Inguiniel. J'aurais souhaité, parce que j'aime bien les débats totalement honnêtes, que la première décision concernant le survol par lignes aériennes soit indiquée. Venons-en aux visons : J'ai toujours dit de l'élevage de Guidel qu'il était anormalement conduit et cela depuis fort longtemps. Mais Monsieur LE BEC s'étant toujours refusé à lier l'élevage de Guidel à la demande de création d'élevage à Inguiniel, j'ai donc, nous avons donc, traité les 2 problèmes de façon tout à fait différente. Sur Guidel, nous avons fait en sorte que les procès verbaux soient établis. Qu'ils soient ensuite transmis au procureur. Que le procureur saisisse le Tribunal et comme vous l'avez dit tout à l'heure, le tribunal correctionnel se prononcera au mois de juin. On ne peut pas dire que nous sommes dans un état de droit et préjuger celui qui va dire le droit, c'est-à-dire, le juge. Voilà pour Guidel. Mais je suis parfaitement d'accord avec vous pour dire que pendant de longues années cet élevage a été conduit de façon tout à fait déplorable et j'ai même dit une fois, pourquoi ne le répèterais-je pas ce soir, quasiment scandaleuse.

Pour Inguiniel, 2 ou 3 fois, j'ai suivi la procédure. J'entendais, tout à l'heure, Madame BORDE dire qu'un haut fonctionnaire l'avait inquiétée en disant qu'il n'appliquait pas la loi. Je prends la position exactement inverse. J'applique la loi mais je ne la fais pas, je ne fais même pas les décrets et ne reprends pas les procédures. J'ai appliqué la procédure. J'ai donc consulté l'administration. Les services consultés ont été à la quasi unanimité, favorables à l'implantation. J'ai consulté le Conseil Départemental d'Hygiène qui à faible majorité mais majorité quand même m'a donné un avis favorable. Nous avons à ce moment-là haussé les contraintes imposées à Monsieur LE BEC à un niveau dont on m'a dit qu'il était jusqu'à présent inconnu en France et peut-être même en Europe. J'ai enfin créé un comité de vigilance auquel j'aurais vivement souhaité que tout le monde, y compris les adversaires de l'élevage d'Inguiniel participent. Vous me dites que certaines des contraintes imposées n'auraient pas été observées. Ceci m'étonne, Monsieur. Je crois que vous vous trompez, mais comme je n'en suis pas sûr je peux vous assurer que je ferai vérifier très rapidement. Si Monsieur LE BEC avait sur un point ou sur un autre contrevenu aux contraintes qui lui ont été imposées, je ne manquerai pas de sévir. J'ajoute qu'Eau et Rivières a usé de sa capacité juridique en déposant un recours contre l'arrêté pour sursis à exécution dans un premier temps, et que jusqu'à présent, dans notre Etat de droit, le Tribunal Administratif de Rennes ne nous a pas donné raison. J'insiste sur le fond, le Tribunal Administratif ne s'est pas encore

prononcé. Je m'excuse Monsieur le Ministre d'avoir été aussi long, mais sans doute ces précisions devaient-elles être données. Merci."

Marie-Claire BORDE remercie Monsieur le Préfet d'avoir donné ces précisions.

Le ministre quitte l'assemblée.

Madame BORDE rassure les intervenants prévus qui n'ont pu s'exprimer et leur promet qu'au cours du dîner auquel le ministre participera, ils pourront lui faire part de leurs soucis.

C'est donc au cours du dîner que Marc DURAND, Président de la Fédération des Côtes du Nord parle des ETUDES D'IMPACT ET DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

"A l'évidence ces deux procédures sont indissociables, elles émanent d'une même nécessité : la prise en compte à la fois de l'aspiration légitime de la population à bénéficier d'un environnement de qualité et la prise de conscience à tous les niveaux de l'interconnexion des équilibres écologiques locaux et mondiaux.

Les titres et préambules de la loi de 1976 sur la protection de la nature qui a précisé et développé la notion d'étude d'impact et de la loi de 1983 sur les enquêtes publiques sont clairs, la première inscrit dans le droit général la protection de la nature d'une manière très rigoureuse, la deuxième fait de la protection de l'environnement un terrain privilégié pour la démocratie elle-même, une condition de la protection de l'environnement" ainsi que le déclarait Madame BOUCHARDEAU devant l'Assemblée Nationale le 20 avril 1983 et elle poursuivait : "L'environnement est, en effet, un bien collectif, et un bien collectif dont la société est doublement responsable : pour la manière dont elle le gère aujourd'hui, et pour l'état dans lequel elle le transmettra aux générations futures. Nul autre domaine ne justifie peut-être ainsi autant que celui-ci que les décisions qui peuvent l'affecter soient prises au terme d'une large consultation de ceux qui, de près ou de loin, sont concernés".

Force nous est de constater plusieurs niveaux de résistance à l'accomplissement de ces principes.

## ENQUETE PUBLIQUE

Dans la même séance, Madame BOUCHARDEAU affirmait : "qu'il serait impensable de ne pas faire appel aux moyens modernes de communication pour l'annonce des enquêtes."

### Publicité :

On ne peut pas dire que les lettres minuscules des avis d'enquête dans les journaux soient une application très performante des techniques de communication pourtant bien maîtrisées dès qu'il s'agit de faire connaître une lessive ou un homme politique. Le manque trop fréquent de participation du public montre assez qu'un net progrès est à faire.

### Le commissaire-enquêteur :

Défini comme PIVOT de l'enquête publique, il doit être capable d'animer, de préciser le contenu du dossier, il doit être bien sûr indépendant et surtout compétent à la fois en droit et en écologie, sans quoi il ne peut valablement jouer le rôle qui lui est dévolu par la loi.

Dans l'état actuel, les Tribunaux administratifs ne disposent pas de moyens suffisants pour nommer à chaque enquête des commissaires-enquêteurs répondant à ces critères. La bonne volonté qu'au demeurant nous ne mettons pas en doute et la qualité de retraité de l'administration ne sauraient être considérés comme toujours suffisantes.

Il faut bien avoir le courage de reconnaître que nos associations se sont souvent trouvées et se trouvent encore obligées de constater que certains des intervenants donnent des projets une présentation idyllique ou incomplète ne permettant ni au commissaire-enquêteur ni au public de l'apprécier correctement.

### Le processus de décision :

Dans le schéma théorique de la loi, la décision est l'acte final censé couronner une bonne concertation, des études sérieuses et approfondies ; mais dans la pratique le citoyen se trouve confronté beaucoup trop souvent aux anciennes habitudes. Que ce soient des techniciens publics ou privés ou des décideurs élus ou des représentants de l'Etat, bien peu ont le courage de reconnaître qu'ils peuvent se tromper.

Reconnaissons-le la décision véritable précède la procédure si bien que l'enquête, de même que l'étude d'impact, est perçue fréquemment comme une contrainte, une corvée inévitable que l'on expédie au plus vite.

Quelles chances peut alors avoir un contre-projet quelle que soient ses qualités ?

L'Enquête Publique est-elle un outil au service de l'environnement ?

## L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact doit être le moyen de respecter l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1976. Mais les décrets d'application sont restés en deçà de cet article. Or la conscience de notre responsabilité et des conséquences de nos actes et décisions sur l'environnement, a été jusqu'ici malheureusement trop peu répandue hors des associations (dont les analyses sont cependant aujourd'hui confirmées par bien des événements actuels).

La réaction à courte vue de nombre d'aménageurs et décideurs, a beaucoup limité l'efficacité de cette procédure ainsi que l'absence de règles déontologiques et éthiques chez les chargés de réalisation des dites études, ce qui entraîne des variations de qualité plus que considérables.

Il est donc urgent de se demander :

- Ces lois sont-elles respectées ?
- Ont-elles atteint leur but ?

Quelques exemples vont donner la réponse :

- la dégradation de l'environnement après un remembrement, tout au moins en Bretagne, est considérable.
- l'absence de maîtrise des effluents chimiques ou agricoles, immense gaspillage économique d'abord, (matière perdue) écologique ensuite (dégradation du milieu) et encore économique, perte de potentiel productif du milieu naturel et fardeau du coût de la lutte contre la pollution.

La multiplication anarchique de toutes sortes de projets, ports, golfs, marinas dans lesquels la puissance publique est réduite au triste rôle d'instrument des promoteurs.

J'arrêterai là l'évocation de ce qui fait nos batailles de tous les instants.

Nos associations, émanations de citoyens d'une démocratie, veulent faire respecter ces lois ; c'est un devoir civique mais par dessus tout un devoir moral.

Alors, Monsieur le Ministre, nous demandons que les études d'impact soient plus sérieusement faites par des bureaux d'études à l'indépendance reconnue, que les enquêtes publiques soient plus sérieusement annoncées, que les commissaires-enquêteurs soient choisis parmi les gens ayant non seulement la bonne volonté et la rigueur morale que nous reconnaissons à la plupart d'entre eux, mais un vrai souci de l'environnement et une connaissance réelle des problèmes qu'ils ont à éclairer.

Il nous semble que c'est ainsi que le pays aura de l'intérêt général une vision moins myope, car trop souvent ce que nous appelons intérêt général n'est qu'un intérêt à court terme, préféré à l'intérêt général à long terme, mal perçu : celui qui permettra aux générations suivantes de vivre sagement.

Puis M.C BORDE donne la parole à Madame Perron, présidente de l'Association des Amis de Kervoyal :

"Monsieur le Secrétaire d'Etat, nous avons l'honneur de requérir une action politique au sujet d'une double proposition concernant :

- le remaniement des POS pour interdire les collectifs en front de mer sauf dans les grandes agglomération et un programme de plantations pour masquer les immeubles déjà construits.

Morbihan signifie "petite mer". Le littoral est donc dans notre département une valeur capitale. Le patrimoine naturel s'altère hélas, à cause des constructions de collectifs, de leur triste banalité répétée d'une côte à l'autre.

Les bords de mer perdent leur caractère.

Nombre d'associations ici présentes, se sont battues à cause des Plans d'Occupation des Sols qui ne sont pas assez contraignants et souvent contournés : dérogation sur la hauteur maximale des immeubles, dérogation sur le recul du littoral en zone urbaine etc...

Nous le répétons avec force : la préservation des paysages stipulée par la loi du littoral du 3 janvier 1986 n'est pas effective.

C'est pourquoi nous suggérons que les POS des communes littorales, soient précisés afin :

- d'interdire les collectifs en front de mer (collectifs qui devraient rester réservés aux grosses agglomérations ou du moins, ne pas être visibles de la côte).

- d'exiger des plantations de verdure pour dissimuler la banalité architecturale des collectifs existants".

Puis Madame Marie-Armelle ECHARD, Présidente de l'Association Les Amis Du Pays de Mes et Vilaine prend la parole :

"Pour illustrer le développement rampant de l'urbanisation sur le littoral du Morbihan, nous prendrons en exemple la commune de Pénestin sur la rive sud de l'estuaire de la Vilaine.

Tous les cas cités se situent en bord de mer, dans la bande des 100 m en zone NDA du POS ou dans des bois proches du littoral. Ils sont tous survenus ces trois dernières années.

- Un permis est accordé en 1979, assorti de conditions draconiennes en faveur de l'environnement. La maison est construite sans que soient respectées ces conditions. Le maire attend la fin des travaux pour dresser un P.V. Le tribunal correctionnel de Vannes condamne le délinquant. La Cour d'Appel

casse le jugement en février 87 pour des motifs de pure forme. Un autre permis se trouve périmé en 1986 et ne peut être renouvelé du fait des nouvelles règles de protection du littoral. La maison est cependant construite. Cette fois, c'est le Préfet qui attend la fin des travaux pour dresser un P.V. Le Tribunal Correctionnel fait jouer l'amnistie en faveur du prévenu en octobre 88. Nous attendons le jugement de la Cour d'Appel.

- Comme le POS autorise des extensions de 30 m<sup>2</sup>, en zone NDa, grâce à une série d'astuces, en 1985 un propriétaire agrandit son hotel de 400 m<sup>2</sup>. Le Tribunal Administratif rejette notre requête en 1987. L'Administration ne donne pas suite à nos diverses demandes.

- Ailleurs le maire délivre deux permis illégaux côte à côte en 1988. Les propriétaires construisent leur maison dans les plus brefs délais. Trois jours avant l'audience du Tribunal Administratif, le Maire annule les permis. Le Tribunal Administratif rend un non lieu. Le Préfet refuse de dresser un P.V car les propriétaires ont bénéficié d'un permis au moment où ils ont construit.

Nous avons une falaise magnifique de 2 kms de long et 14 m de haut, faite d'argile rouge et or. Vos services en ont engagé le classement il y a 10 ans. L'affaire devrait être réglée cette année puisque le dossier est enfin devant le Conseil d'Etat. Cependant, le Secrétariat d'Etat à la Mer, refuse de donner l'avis indispensable à la clôture de la procédure et le dossier est bloqué.

La construction, elle, ne connaît pas ce genre de blocage. L'année dernière, 8 maisons et 2 immeubles de 12 m de haut ont été construits à la limite Sud du secteur classé.

- Pénestin est boisé à 7%, ce qui est très peu. Un bois de pins de 1300 m<sup>2</sup>, situé à 150 m de la mer, est classé au POS en zone U. Le Tribunal Administratif annule ce classement. Le Maire n'exécute pas le jugement et, quatre ans plus tard, délivre un permis de 20 logements dans le bois. Le Préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité, estime le permis absolument régulier.

- Un bois de chênes et châtaigniers de 16 ha domine l'estuaire. Il est classé au POS en 84. En 88, dans le cadre d'une révision partielle, 11 ha sont déplacés

pour accueillir des constructions liées à un golf. Dans le cadre du contrôle de la légalité, le Préfet estime la procédure régulière.

Voilà comment à Pénestin, disparaissent par grignotages successifs, les falaises et les bois théoriquement protégés par les lois existantes. Les Lois sont sans cesse enfreintes par les particuliers et les municipalités avec l'accord de l'Administration. Ce qui se passe à Pénestin se passe partout ailleurs et les espaces libres en bords de mer sont partout rongés par l'urbanisation.

Nous avons deux demandes à exprimer :

- Votre ministère ne pourrait-il pas, comme l'INC, faire des interventions régulières à la télévision sur les problèmes d'environnement et mettre en garde les Français contre l'urbanisation excessive du littoral qui pollue la mer et les paysages ?

- Pouvez-vous, vous-même continuer de donner l'exemple de la rigueur comme vous l'avez fait à Tours, ce dont nous vous sommes très reconnaissants, afin que l'attitude du Ministre de l'Environnement donne le courage à l'Administration de faire respecter les lois ?"

M.C BORDE donne la parole à Monsieur Yves MAZE, Président de l'Association pour la sauvegarde du Pays de Rhuys :

"Le comité de défense s'inquiète du projet de la S.A.M. approuvé par la municipalité d'Arzon le 10 juin 1988. Construction de multiples logements, c'est-à-dire source d'engorgement des routes et des parkings, destruction d'un centre commercial, d'ateliers du port bâtis en 74 ou 75, destruction d'arbres, suppression de très nombreuses places de parking, véritable bouleversement du port du Croisty.

Mais le pire est la hauteur des immeubles prévus : 14 m 50, 16 m.

Le projet est véritablement aberrant, le paysage de la presqu'île de Rhuys est très horizontal, à des courbes douces. La hauteur excessive introduit quelque chose de disproportionné, c'est un véritable désastre esthétique".

Madame Paulette PARIS, Présidente de l'Association pour l'Etude et la Protection de la Nature de la Région de Damgan s'inquiète, elle, de l'Application de la directive européenne n° 79/409 relative à la conservation des oiseaux sauvages :

"Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur les difficultés de préservation des zones humides d'intérêt européen.

Du fait de l'absence de décret d'application de cette directive 79/409 CEE "l'obligation d'atteindre les résultats fixés par la Directive" devient problématique.

C'est ainsi qu'il y a un blocage au niveau de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme concernant les possibilités de protection prévues dans la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

En 1981 un inventaire préliminaire était élaboré par le Secrétariat Faune et Flore du Muséum d'Histoire Naturelle pour la Commission des Communautés Européennes.

Cette liste devait être "perfectible" comme le précise, à Messieurs les Préfets, six ans plus tard, la Direction de la Protection de la Nature.

Un inventaire daté du 1<sup>er</sup> février 1987 est joint à ce document. Pour l'unité n°30 "Golfe du Morbihan et Marais de Suscinio", nous découvrons que 3 des communes du Golfe du Morbihan proposées en 1981 ont été rayées de la liste en 1987.

C'est un recul qui ne correspond pas à la perfectibilité envisagée.

Le Golfe du Morbihan est une entité géographique. Toutes les communes riveraines sont donc concernées par le zonage. Et la liste du 1<sup>er</sup> mars 1987 ne correspond pas au réseau cohérent préconisé par le texte ministériel, du moins en ce qui concerne l'unité n°30.

Ne pas en tenir compte serait de plus un non sens. En effet, les oiseaux migrateurs ne se préoccupent pas de nos découpages administratifs. Et à force de grignoter ces zones humides qui leur sont nécessaires, nous verrons de plus en plus les Bernaches se restaurer avec les céréales des champs voisins, comme cela s'est déjà produit".

N'en sachiez pas. Supprimer des biotopes nécessaires aux oiseaux migrateurs, mais aussi aux cultures marines traditionnelles ainsi qu'aux productions de pêche en mer, ne serait pas une démarche économiquement cohérente.

Or, les marais de "l'Etier de Pénerf" unité n° 31, ont un biotope menacé par des projets d'endiguement, comme bien d'autres marais en Bretagne.

C'est que trop de responsables considèrent les marais comme zones improductives.

Pourtant, depuis longtemps, les scientifiques invoquent l'urgence des mesures conservatoires. Ils répètent qu'il faut conserver les marais encore existants.

En 1981, Monsieur MAHEO, Conseiller Biologiste du Morbihan, donnait la liste des zones humides du département à conserver en priorité.

Il faut que vous, Monsieur le Ministre, disiez que les scientifiques ont raison et que l'application rapide et cohérente de la Directive s'impose".

Monsieur Pierre MORICE, Président de l'Association des Amis de Carnac, et ostréiculteur de son état attire l'attention sur les élevages d'animaux particulièrement polluants (porcs, visons) qui sont un danger pour toute la conchyliculture.

"Les autorisations d'extension des élevages existants, la création de nouveaux élevages ne devraient jamais être accordées sans une étude préalable très sérieuse de leurs conséquences à long terme.

De plus tout élevage devrait être sérieusement surveillé.

S'il n'en est pas ainsi, rapidement on aura bien légèrement compromis une action économique traditionnelle non polluante, spécifique à la Bretagne et particulièrement utile, vous devinez que je parle de l'ostréiculture.

Je voudrais insister, Monsieur le Ministre, pour demander que la loi et les règlements soient vraiment appliqués.

Je comprends bien qu'il soit difficile pour les membres de l'Administration de jouer les empêcheurs de polluer en rond. Je ne voudrais pas être à leur place mais après tout ils sont là pour cela - j'ose leur dire :

"Vous partirez, nous resterons. Les conséquences de vos décisions ou de vos absences de décision, c'est nous qui les subirons."

Et puis, j'ose dire aussi, dans 4 ans, en 93, il faudra bien que tous appliquent les normes européennes. Ne vaudrait-il pas mieux les appliquer tout de suite afin de ne pas avoir alors à défaire ce qui aura été mal fait ?

Nous espérons que vous le penserez aussi, Monsieur le Ministre, et que vous donnerez des directives dans ce sens".

Puis c'est Madame Vlasta GERVILLE REACHE, Présidente de l'Association pour la Protection des Habitants contre les Nuisances qui interpelle le Ministre en ces termes :

"Les idées écologiques viennent de faire une percée qui s'est traduite dans les faits lors des élections municipales. N'est-ce pas le moment pour le Ministre de l'Environnement de demander à son collègue, Ministre de l'Education Nationale de faire entrer sérieusement dans l'éducation des jeunes français la notion d'environnement ?

Tout ce qui favoriserait dans l'école et autour de l'école la création d'associations s'intéressant à l'environnement serait bénéfique, comme a été

bénéfique certaine circulaire de l'Education Nationale qui en 1986 enjoignait aux établissements scolaires de créer une association sportive là où elle n'existait pas encore. Des associations écologistes scolaires sont-elles envisageables ? Avec postes budgétaires ?

C'est le secteur des arts, de la culture, des sports, en un mot du temps libre qui est devenu le plus créateur d'associations. Pourquoi ne pas ouvrir davantage l'utilisation du temps libre à tous les soucis d'environnement ?

Si les jeunes qui font du sport se rendent compte que pour le sport il faut de l'air pur et de l'eau pure et que l'air pur, l'eau pure dépendent pour une part de la santé des forêts et que la santé des forêts dépend etc...etc... on aura fait un grand pas vers une éducation totale, celle qui ne sépare pas le sport de la culture générale.

Le Ministère de l'Environnement s'en trouverait renforcé."



*Nous avons dans ce compte-rendu, réduit un peu chaque question et chaque réponse, nous efforçant de donner à chacun son dû. Sur la question brûlante du nucléaire, nous avons craint pourtant de déformer si peu que ce soit la pensée de Monsieur LALONDE, aussi donnons-nous à l'état brut, le descriptif de l'enregistrement.*

*Nous publions volontiers ces trois textes qui par manque de temps n'ont pu être dits en présence du ministre mais qui lui ont été remis en mains propres.*

### CONSEQUENCES DE L'OURAGAN D'OCTOBRE 1987

Monsieur Gérard de Wolbock, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Morbihan s'adresse au ministre :

"La détresse des propriétaires forestiers sinistrés par l'ouragan des 15 et 16 octobre 1987, a déjà été longuement exposée aux pouvoirs publics. Ceux-ci ont certes accordé des aides substantielles mais insuffisantes puisqu'à ce jour un très petit nombre d'hectares sont reconstitués.

Nombreux sont les peuplements détruits, restés en l'état sans intervention, faute de valeur économique permettant le déblaiement et la reconstitution, malgré les aides.

Le syndicat des Propriétaires Sylviculteurs du Morbihan, attire votre attention sur les risques phytosanitaires considérables et les dangers d'incendies que ceux-ci représentent.

Ajoutons à tout cela les lâchers inconsidérés de chevreuils, sans concertation avec les propriétaires forestiers.

Des mesures d'extrême urgence permettraient seules de sauver de ce désastre écologique, le patrimoine forestier morbihannais".

Monsieur Gabriel Moreau de Lizoreux, Président de l'Association pour l'Exploitation et la Reconstitution des Espaces Boisés Sinistrés du Canton de Fouenant informe le ministre de :

"la détresse et le découragement de nombreux propriétaires forestiers de Bretagne, suite à l'ouragan du 15-16 octobre 1987, avec des conséquences désastreuses.

1- Tous les exploitants forestiers, (dont certains venant de très loin, véritables charognards) profitant de l'énorme masse de bois, hêtres et résineux en perdition, n'en ont offert que des prix dérisoires : 1/2 ou 1/3 de leur valeur, d'avant 1987.

2- Certains de ces exploitants, étrangers à la Bretagne ont travaillé et emporté le bois, n'en payant qu'une petite partie. D'autres, ne trouvant pas, ou plus de débouchés assez rémunérateurs pour eux, ont abandonné leurs chantiers, ne payant ni bûcherons, ni débardeurs, ni propriétaires forestiers, laissant sur place des masses de grumes.

3- Pour ne pas tout perdre, et débarrasser le terrain de ces grumes de résineux en perdition, car tronçonnées depuis plus de huit mois ou plus, le propriétaire forestier va chercher d'autres acquéreurs.

Seulement, l'exploitant défaillant, ses débardeurs et bûcherons vont réclamer au propriétaire forestier le montant des frais de coupes et de débardages, se montant à 80 Frs en moyenne le m3. Or, étant donné la dépréciation du bois (bleuissures, moisissures, etc...) ce prix est supérieur de 10 à 20 francs au prix d'achat du nouvel acquéreur... Ce forestier va donc déboursier de l'argent au lieu d'en encaisser, alors que son terrain boisé a été grévé d'impôts forestiers, d'impôts forfaitaires sur le revenu pendant 70 ou 100 ans, sans compter les droits de succession! Les propriétaires forestiers dans ce cas vont tout laisser tomber...

Dans ces conditions, comment vont-ils faire face aux travaux de reboisement, les subventions ne leur étant versées (à juste titre) qu'après travaux préparatoires, après plantation, après accord et réception de la DDAF ? Et encore avec une inconnue: cette réception sera-t-elle accordée ?...

Sans cet effondrement des cours des bois dans l'Ouest, ces subventions étaient inutiles... Pourquoi alors cette importation de bois canadiens dans le nord de Brest par exemple, qui contribue à cet effondrement ? Les forestiers et travailleurs des espaces boisés sont plus que scandalisés !

Pour conclure, je pense que si en 1988, beaucoup d'exploitants forestiers comme la Société Pinault entre autre ont pu redresser leur situation d'une façon

spectaculaire, ils l'ont fait au détriment des propriétaires et des travailleurs forestiers.

Les conséquences de cet ouragan sont donc catastrophiques pour tout l'Ouest au point de vue économique et dans beaucoup de sites un désastre pour l'environnement, je tenais donc à vous donner notre point de vue à ce sujet.

Madame Aimée BUZARE, Présidente de l' Association pour la défense du terroir breton attire l'attention du ministre :

"Sur l'acuité et l'importance des conséquences de l'ouragan d'octobre 1987, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan humain. Un an et demi après, les propriétaires de terrains boisés, quelle que soit la superficie, se trouvent aussi désarmés qu'au lendemain de la catastrophe. Et cela malgré les actions individuelles ou d'associations.

Le 6 novembre 1987 plusieurs associations de défense de l'environnement se réunissaient pour réfléchir aux conséquences de cet ouragan et pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le désarroi des particuliers sinistrés, sur les travaux de dégagement des rivières et des bois parfois plus destructeurs qu'efficaces.

Ce "cri d'alarme après l'ouragan" fut lancé sous forme de lettre ouverte sous le patronage de l'U.R.B.E.

La Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne, S.E.P.N.B., dans le même temps, demandait le maintien en place des talus détruits par l'ouragan et leur reboisement, la restauration des espaces boisés classés au P.O.S. et le maintien dans leur classement.

Qu'en est-il advenu ? La presse n'y a pas donné l'écho attendu. Quelques mairies ont coordonné la solidarité, créé des banques de bois, mais devant l'ampleur de la tâche, la plupart ont laissé leurs administrés aux prises avec leurs difficultés. Elles avaient à faire face, elles-mêmes aux conséquences multiples de ce vent fou qui avait tout ravagé sur son passage. Durant deux mois elles ont bénéficié de l'aide de l'armée pour parer au plus pressé.

Des Associations de Propriétaires de Bois Sinistrés se sont formées à l'échelon cantonal et régional ; leur action n'a pas été déterminante en faveur de la reconstruction des bois. La quasi totalité des aides est allée aux exploitants forestiers : bûcherons et commerçants qui "exploitent le bois", le coupent, l'achètent, le vendent.

Les aménageurs ont saisi l'opportunité de la destruction des 2/3 de la forêt bretonne pour envisager un plan de reboisement excluant les petits bois disséminés au profit d'ensembles boisés d'un seul tenant, formant des massifs d'un minimum de 5 ha. **La rentabilité est le seul critère retenu !**

Les demandes de reboisement dans un but esthétique ou touristique... seront rejetées.

Rappelons que 22.000 hectares de la forêt bretonne ont été ravagés au cours de la nuit du 15 au 16 octobre 1987. Le Finistère compte 10.000 hectares totalement ou partiellement détruits.

Toujours dans le Finistère sur 24.000 propriétaires forestiers, 17.000 possèdent moins de un hectare.

C'est cette quantité de bois privés et les talus boisés qui donnent à la Bretagne son aspect bocager spécifique.

Cette forêt diffuse agit sur le climat et l'atmosphère, régularise les phénomènes hydrauliques, stabilise les sols et constitue une multitude de réserves biologiques tant pour le monde végétal que pour le monde animal. (On constate que la destruction des arbres qui abritaient une faune importante, oiseaux et mammifères prédateurs, entraîne la prolifération de nombreux rongeurs ; d'où des campagnes de dératisation plus fréquentes).

Les 2/3 de la forêt bretonne ont été hachés, brisés, déchiquetés. Un an et demi plus tard, malgré les efforts gigantesques déployés par tous pour tenter de

réparer les méfaits de l'ouragan, tous les arbres tombés, déracinés et mutilés n'ont pu être dégagés ni commercialisés.

A titre indicatif, dans un bois de pins et d'épicéas sinistrés de 1 hectare, seules les billes de bois de 2 mètres de longueur ont été enlevées par l'exploitant pour la somme de 1.431 francs, environ 2 F/m<sup>3</sup>.

Les chablis, les cîmes, les bois déchiquetés sont restés sur place en un chaos inextricable. La mise en état du terrain pour un reboisement éventuel coûterait 11.000 à 15.000 francs ! Cela se passe de commentaire !

Et pourtant, chaque bois sinistré est un foyer de propagation des maladies.

C'est un facteur d'enlaidissement de la Bretagne.

"IL SERAIT AFFLIGEANT QUE L'ON S'HABITUE A CE SPECTACLE NAVRANT".

Cet appel ne peut laisser indifférent le Ministre ayant en charge la préservation des richesses naturelles de notre pays.

Nous espérons que suite à votre visite en Bretagne, des mesures concrètes viendront rassurer tous les Bretons soucieux de la qualité de l'environnement de leur région."

## ASSEMBLEE STATUTAIRE DU 15 AVRIL 1989

### RAPPORT MORAL par Marie-Claire BORDE

"Au moment de faire mon rapport moral, je me demande toujours ce à quoi j'ai passé le plus de temps pendant l'année écoulée ;

Cette-année-ci, c'est peut-être au téléphone que j'ai passé le plus de temps.

Ainsi pour organiser la réunion d'aujourd'hui, il a fallu :

- dès le mois d'octobre téléphoner au cabinet du ministre pour trouver une date qui lui convienne (ça prend une ligne dans le rapport moral mais, dans réalité, des heures et des heures, car le ministre hésite, propose, annule, promet, reprend sa promesse...)

- quand cette date a été enfin fixée, contacter les intervenants,

- trouver la salle pouvant les accueillir,

- prévenir tous ceux que cette visite intéresse.

Et puis quand tout est organisé, que nos amis intervenants eux aussi ont organisé leur emploi du temps en fonction de la venue du ministre, que la salle a été retenue, que des expositions ont été prévues, que le temps a passé, on apprend que ce n'est pas à la date prévue que le ministre viendra, mais quinze jours plutôt !

Alors, tout est à recommencer. Il faut décommander la salle, en trouver une autre, car celle que nous avons retenue n'était pas libre 15 jours plutôt, changer complètement toute l'organisation.

Le pauvre Jean-Claude PIERRE en sait quelque chose...

Mais ne croyez pas que les difficultés s'arrêtent là. Il nous faut avoir le programme exact du ministre pour lancer nos invitations. Impossible de toucher les gens du cabinet pendant les élections, impossible de savoir si Monsieur Le Préfet est prévenu de la visite du ministre, impossible même d'être assuré de sa venue.

Ce n'est que la veille de Pâques que j'apprends par le cabinet du préfet que le Ministre sera avec nous le samedi 15 avril à 16 heures.

#### RALLYE

Combien d'heures aussi passées au téléphone pour l'organisation du rallye du 18 juin qui avait pour thème "La grande aventure du Rohan".

- Contact avec les maires des communes dans lesquelles on passe,
- Contact avec les gens qui peuvent nous apprendre des choses sur la région,
- Contact avec les associations locales,
- Contact avec la délégation au tourisme,
- Réunion chez les uns ou les autres,
- Visites sur le terrain,
- Recherche des prix.

Après il nous faut digérer tout ce que nous avons vu et entendu pour faire de ce rallye un jeu instructif.

Cela aussi c'est dit en 10 lignes et ça demande des semaines, des mois de préparation. Mais le temps passé là aussi est très enrichissant car nous découvrons une région et apprenons à mieux connaître les richesses artistiques, architecturales et humaines.

Ce que nous avons regretté cette année c'est qu'il y ait peu de participants à ce rallye. Beaucoup de gens nous l'avaient demandé. Nous imaginions que les amateurs de rallye s'y presseraient en foule or ils n'étaient qu'une centaine alors que nous en espérons au moins 200.

Avec 100 participants, nous avons à peine couvert nos frais, avec 200 nous aurions fait quelques bénéfices ! Bien sûr la question d'argent ne nous

laisse pas indifférents, mais ce qui nous a déçus surtout c'est de constater que sur les 2.500 invitations envoyées, si peu de gens avaient répondu à notre appel.

Est-il raisonnable de recommencer un rallye cette année ?

Nous tentons notre chance une fois encore, en changeant de date.

Nous avons pensé que le 15 juillet il y aurait pas mal de gens en vacances et que nous pourrions toucher une autre clientèle.

L'avenir nous dira si nous avons ou non raison.

#### Z.P.P.A.U.

Bien du temps encore passé au téléphone pour emmener des maires du Morbihan passer une journée avec le collège régional du Patrimoine et des Sites à Plougouven et Plourin les Morlaix rencontrer leurs collègues finistériens qui ont fait sur leur commune une zone de protection du patrimoine architectural et urbain. Nous en avions invité 30, seuls 7 sont venus. Puissent ces 7 là avoir été convaincus de l'intérêt pour leur commune d'un tel zonage qui prend en compte tous les éléments architecturaux et naturels qui font le caractère d'une commune. Vous, dirigeants d'associations, si vous estimez que le patrimoine de votre commune mérite d'être protégé et mis en valeur, essayez de convaincre votre maire de réaliser une Z.P.P.A.U. sur sa commune.

#### CONTACTS AVEC LES MUNICIPALITES

Nous avons rencontré, Paulette PARIS et moi-même, le maire d'Ambon au sujet d'un projet de port et opération immobilière dans le marais de Tréhervé. Il doit en principe nous inviter à une réunion qu'il projette avec le C.A.U.E.

A Saint Philibert, le maire et son adjoint m'avaient invitée à voir le P.O.S. Il m'a semblé que le travail fait par le groupe était intéressant et courageux, et je l'ai dit aux élus. Je leur ai dit aussi mes regrets que l'association locale n'ait pas été invitée en même temps que moi. L'association l'a également regretté.

Mais depuis nous nous sommes réunis avec Monsieur LE HUR de la D.D.E. et l'association pour voir ensemble les points litigieux et devons nous rencontrer à nouveau avec le maire.

J'ai apprécié, je dois le dire, l'invitation de la municipalité. Bien sûr quand on n'habite pas la commune, ce n'est pas en quelques heures que l'on peut tout voir, tout connaître et juger de tout et c'est en cela que le rôle de l'association locale est irremplaçable, mais une rencontre telle que celle-là fait tomber bien des préventions et même si elle ne résoud pas tous les problèmes (loin de là) elle permet de mieux les comprendre et d'y apporter peut-être un début de solution.

Que les choses seraient facilitées un peu partout si les élus et les associations travaillaient ensemble !...

#### RECOURS

Toujours à propos de P.O.S., à la demande d'une association je suis allée, avec Monsieur MAZE, voir un problème de zone ostréicole à la pointe de Bemon.

Et puis nous sommes allés 1 fois, 2 fois 3 fois sur le terrain à Kerjouanno, toujours avec Monsieur MAZE et des membres du Conseil d'Administration, voir le terrain menacé par un projet de constructions d'immeubles de 130 logements sur la dune, le tout à 100 m de la mer, situé entre les Remparts de Kerjouanno et le village de Kermor. Le terrain qui appartenait à la Société d'Aménagement du Morbihan et qui a été vendu à un promoteur, était constructible à l'ancien P.O.S. datant de 1972. Le P.O.S. est actuellement en révision, et à nos yeux cette zone non actuellement urbanisée devrait être soustraite à la construction ainsi que l'exige la loi littorale de 86. La S.A.M. n'est pas de notre avis. Le promoteur non plus évidemment ni même d'ailleurs le C.A.U.E. Le président de la S.A.M. à qui je faisais remarquer que de cet endroit le paysage s'ouvre comme un éventail et que la vue que l'on a de là est splendide, en convenait bien facilement, "mais", me disait-il, "si on veut construire là, c'est parce que la S.A.M. a besoin d'argent. Aussi, Madame BORDE si vous vous taisez, je vous ferai ravoir votre subvention". Proposition alléchante certes mais qui ne me fera pas me taire.

Ensuite, j'ai rencontré à ce sujet le directeur du C.A.U.E qui m'a reproché de "vouloir sauver un site mineur" et m'a mis en garde contre le mal que l'on dirait de l'UMIVEM si nous attaquions le projet. Par notre faute, la S.A.M. coulera, le département n'aura plus un sou pour racheter des sites donc plus de sites protégés dans le Morbihan.

Monsieur MERIMEE et moi-même avons rencontré Monsieur CAROF, Secrétaire général du Morbihan, pour l'informer de notre décision d'attaquer le permis de construire dès qu'il sortirait.

Il est sorti fin mars et nous préparons notre recours.

A Carnac, nous avons perdu, nous le regrettons beaucoup car ce site des Salines qui fut exceptionnel n'a comme protection que celle du P.O.S., or les P.O.S se modifient et l'appétit des promoteurs est rarement rassasié.

Des amis avec qui je me promenai là pendant les vacances de Pâques m'on demandés, indignés : "Et là, vous n'avez rien fait pour empêcher ce massacre ?" J'ai pu répondre : "Nous avons essayé mais nous n'y sommes pas parvenus".

En revanche à Pluneret où nous contestions la constructibilité d'une parcelle en bordure de rivière, nous avons gagné ainsi qu'à Hédic où nous attaquions une construction non conforme au règlement du P.O.S.

Avec Monsieur DELMON de l'association de l'Île-aux-Moines, nous avons rencontré Monsieur le Préfet pour lui parler des problèmes de l'île et des menaces qui pèseront sur l'île tant qu'elle ne sera pas classée. Nous l'avons rencontré aussi, Madame PARIS et moi, à propos du port de Damgan.

#### REUNIONS

Nous avons assisté, Mesdames PARIS, LE GOFF et moi-même, à quelques 35 réunions : nationales, régionales, départementales, dont le colloque sur l'eau organisé par Monsieur le Préfet, l'assemblée générale de l'Union Belle-Iloise où j'ai été merveilleusement accueillie, aux sorties des VMF toujours intéressantes, à la remise de médaille au château Crévy.

A la demande de l'association de la Vigie de Pen en Toul de Larmor-Baden, j'ai tenté d'organiser une réunion informelle avec presque toutes les parties prenantes et ... n'ai pas réussi. Mais je ne perds pas espoir à moins que grâce à la nouvelle municipalité les choses s'arrangent d'elles-mêmes.

A Baden nous avons "lancé" le dernier numéro du chanoine DANIGO "Eglises et Chapelles du Pays de Vannes-Ouest" en présence de tous les maires du canton. Dès que nous aurons trouvé 50.000 F, nous éditerons Vannes-Est.

Si vous connaissez des généreux donateurs je prends tout de suite car le chanoine DANIGO ne commencera la brochure suivante que lorsque celle-ci sera lancée.

Nous avons fait aussi le bulletin n° 39.

Tout cela ne pourrait se faire avec les seules maigres subventions : 10.000 de la D.R.A.E., 25.000 F de la D.A.U.

Il faut bien reconnaître que c'est la vente du jeu de l'Hermine qui nous permet de subsister. Encore faut-il aller là où l'on peut vendre :

- 1 soirée à Quimper en juillet au festival de Cornouailles.
- 3 jours complets à Quimper au festival de l'histoire locale.
- puis à la F.F.S.P.N. au salon Marjolaine pendant 4 jours.

Présences parfois bien fatigantes, pour un rapport minime. Mais comment faire autrement ?

Nous avons beaucoup d'autres projets. D'abord :

- un rallye le 15 juillet.
- 2 bulletins.
- un dépliant sur l'UMIVEM et ses associations pour dire un peu le travail que nous faisons.
- une carte IGN sur le Morbihan, qui montre tous les Sites et Monuments classés et protégés. J'ai d'ailleurs pris des contacts avec l'IGN. Mais pour tout cela, il faut de l'argent... Je laisse le trésorier vous en parler".

#### RAPPORT FINANCIER

Monsieur REGNIEZ souligne que "cette année, nous avons essayé d'établir une certaine vérité dans les comptes parce que nous nous sommes aperçus qu'en fonction du mode de commercialisation de nos jeux, nos stocks étaient évalués un peu haut.

Cette année, l'UMIVEM a un solde débiteur de 66.815,34 F, qui reflète bien la réalité. Les jeux ont été mis au point et financés en partie par des dons ce qui a permis à l'UMIVEM d'accumuler un certain capital, mais celui-ci fond et le problème est le renouvellement de jeux. L'UMIVEM risque d'être dans la situation des entreprises mono-produit, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a épuisé l'intérêt de ce produit, on se retrouve dans la même situation qu'au départ.

De plus, les actions de l'UMIVEM sont assez coûteuses. Les dépenses sont réduites à un minimum.

Si l'UMIVEM a un budget assez important en contre partie des dépenses, les ressources ne progressent pas.

Si l'UMIVEM a une belle trésorerie, c'est simplement grâce à la vente d'un stock. Cependant, dans le cadre des dépenses programmées, il y a les salaires, les indemnités versées à certains bénévoles pour couvrir leurs frais. L'UMIVEM veut également acheter un disque dur pour l'ordinateur et un photocopieur. A cela, il faut ajouter l'édition du bulletin du chanoine Danigo sur les Eglises et Chapelles de Vannes-Est, ainsi que le dépliant sur l'UMIVEM et ses associations."

Le trésorier propose d'augmenter les cotisations. Après une discussion assez animée, il est décidé de porter les cotisations des associations à 150 F par an pour 50 adhérents, 250 F pour 100 adhérents, 350 F ou plus au-delà.

Il convient de noter que chaque association reçoit gratuitement 10 exemplaires du bulletin à chaque édition de celui-ci.

Le trésorier rappelle que les cotisations individuelles ont été augmentées comme suit :

- Adhérents à l'UMIVEM .....	100,00 F	} 150,00 F
- Bulletin .....	50,00 F	

ce qui demeure tout à fait raisonnable.

## Compte d'exploitation exercice 1989

CHARGES		PRODUITS	
Stock début exercice	677 084,00	Stock Fin d'exercice	608 073,02
<b>ACHATS</b>		<b>VENTES</b>	
cartes	37 654,66	cartes	14 219,50
bulletins	60 259,99	bulletins	28 105,60
puzzles	33 613,55	puzzles	39 499,60
jeu Hermine France	10 918,49	jeu Hermine France	70 899,99
rallye	16 289,80	rallye	18 195,00
		Eog	1 724,60
<b>Abonnement</b>		<b>Cotisation</b>	
<b>Cotisations</b>	8 779,00	adhérents directs	21 875,00
		associations	4 090,00
		collectivités	2 460,00
<b>Frais de gestion</b>		<b>Subventions</b>	
Frais de bureau	12 239,49	URBE	8 000,00
affranchissement	22 473,16	DRAE	10 000,00
publicité	800,00	DAU	25 000,00
divers	1 995,87	Emploi	7 500,00
<b>Appointements et charges</b>	55 929,00	<b>Produits divers</b>	
<b>Frais de déplacement</b>	9 765,30	TVA récupérée	5 246,00
<b>Amortissement</b>	5 149,16	Remboursement port	6 964,08
		<b>Produits financiers</b>	
		Sicav BPBA	769,60
		Compte épargne BPBA	327,46
		Caisse Epargne	474,57
		Union Parisienne de Gestion	781,31
		<b>SOLDE DEBITEUR</b>	66 815,34
	952 951,47		952 951,47

En donation de la Présidente : locaux 10.000 F  
électricité-téléphone 14.000 F

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

Vient alors le renouvellement du Conseil d'Administration :

Sont sortants et réélus :

**Marie-Madeleine MARTINIE,**  
**Jacques de FRAVAL DE COATPARQUET,**  
**Marie Armelle ECHARD,**  
**Paulette PARIS,**  
**Robert VEKEMANS.**

Sont élues :

**Marie-Aimée BERNARD,** présidente de Breiz Santel,  
**Rose-Marie LE GOFF,** présidente de La Vigie de la Trinité.

Une ardente protectrice de la nature nous a quittés :

C'est avec une peine profonde que nous avons appris le décès, le 26 janvier, de **Geneviève PRIGENT**. Après avoir farouchement défendu la région de Trébeurden contre l'appétit des promoteurs et des bétonneurs, après avoir fustigé la passivité voire la complicité de nombreux élus locaux, **Geneviève** s'est consacrée durant plusieurs années, à l'action de l'U.R.B.E., dont elle était devenue l'active présidente.

Son franc-parler, sa grande liberté d'esprit et son intransigence lui valurent bien des critiques mais **Geneviève**, formée à d'autres risques dans la Résistance, et seulement soucieuse du "bien commun", n'en n'avait cure. Ceux qui ont oeuvré à ses côtés garderont d'elle le souvenir d'une militante courageuse, exigeante et d'une grande rigueur morale.

**J.C.PIERRE.**

UNE ILE UNE RIVIERE UN BATEAU  
Et pourquoi ne pas visiter une île en bateau ?  
Et si l'on faisait du bateau dans l'île ?

Bien sur, pour se rendre en Angleterre, le moyen le plus courant reste encore le bateau. Mais s'il vous prend un jour l'envie de naviguer sur cette île, vous aurez alors la possibilité de choisir entre le réseau des canaux et la Tamise.

Les premiers souvenirs de l'industrialisation d'antan vous permettront de faire de véritables circuits avec des bateaux très étroits du type des anciennes barges. Mais la Tamise est le fleuve local et l'on peut surtout y naviguer plus aisément dans sa partie fluviale et touristique du Sud de Londres en remontant jusqu'à Lechlade, à l'ouest d'Oxford, avec des bateaux de taille plus conséquente.

L'infrastructure de cette voie navigable vous surprendra beaucoup : pas de chemin de halage, comme sur le Canal de Nantes à Brest, mais souvent des sentiers le long de la berge et, bien évidemment, une barrière ou un passage en chicane pour passer d'un champ à un autre. Ainsi, les enfants, sur la berge, peuvent courir en suivant le bateau. Les écluses sont aussi grandes qu'en Bretagne. Elles sont toutes gardées de 9 h à 17 h 30 et sont en parfait état. Aux abords, tout est facile pour amarrer le bateau juste le temps nécessaire au remplissage du bief. Si l'hydraulique n'a pas encore remplacé partout les volants des vannes et le grand levier de manoeuvre des portes, tout ce matériel est rutilant, bien graissé, et qui plus est, à votre disposition après l'heure de fermeture. Vous voici donc promus éclusiéristes en l'absence de ces très aimables et gentils fonctionnaires.

Les maisons des gardiens sont de splendides cottages, véritables paradis pour jardiniers et amoureux des fleurs. Si l'envie vous prend de vous arrêter au ponton des auberges, vous y trouverez le vivre et le couvert.

Les paysages sont évidemment superbes, le stress de la vitesse n'a plus cours, chaque méandre peut être l'occasion d'un arrêt le long de la berge. Un piquet à l'avant, un autre à l'arrière, et voici notre "Home sweet home" au bord d'un pré, d'un bois ou d'une superbe petite ville où faire les courses. Pour le confort, nos cousins britanniques ont quelques longueurs d'avance et leurs bateaux sont le reflet de leur façon de vivre. La maîtresse de maison ne sera pas

perdue avec les facilités de la cuisine ou du cabinet de toilette. La propreté est de rigueur. Tout est également à votre disposition dans le bateau et sur les berges pour limiter les rejets dans la rivière.

Oh ! bien sûr vous ne serez pas le seul à utiliser ces voies navigables, vous croiserez beaucoup d'autres bateaux, avec d'autres couleurs pour les autres compagnies de location, vous serez certains de trouver dans les bases de ces compagnies l'assistance dont vous pourriez avoir besoin. Elles sont toutes indiquées sur les cartes et les "Instructions nautiques" de la rivière, avec une foule de renseignements pratiques, et des indications sur les difficultés de parcours, les passages rétrécis, les ponts sous lesquels il faut se baisser etc...

N'oubliez pas non plus les oiseaux, ils sont nombreux. En totale liberté, migrateurs et sédentaires. La rivière est aussi leur domaine, à vous de les reconnaître et de les entendre.

Evidemment tout est beau vu d'un bateau, et avec un peu de chance vous aurez même du beau temps. Il ne pleut pas toujours Outre-Manche ! Il y a une grande variété des paysages et de conditions météorologiques. Après Pâques, en une seule semaine, nous y avons rencontré les quatre saisons.

Si par hasard, la neige fondue vient à faire monter le niveau de la rivière et vous rend difficile le passage des écluses, vous pourrez avoir la chance de bénéficier de l'expérience d'un Pilote pour vous glisser avec vélocité sous l'arche du pont voûté, charmant compagnon qui partagera gentiment avec vous la traditionnelle tasse de thé.

Que ces quelques lignes vous donnent l'envie d'en connaître plus. A ce sujet, je vous conseillerais la compagnie "Heron Cruiser" (NB) que nous avons connue grâce à l'UMIVEM. Leurs bateaux sont de vrais bateaux, bien conçus, qui parviennent à allier esthétique et confort. Mais surtout qu'un tel voyage vous fasse rêver de ce que bientôt l'on pourrait faire ici, chez nous, en Bretagne. Là-bas, beaucoup de gens vivent de ces voies navigables. L'exotisme est à notre porte. Des collectivités locales conscientes de ce potentiel ont donné à des villages de campagne perdus les moyens de vivre de cette forme originale de tourisme. Le patrimoine est sauvegardé, mis en valeur et exploité pour le plaisir

du plus grand nombre et le pays en vit toute l'année, et pas seulement quelques mois. Des frondaisons sous la neige ou sous la pluie ne manquent pas de charme.

Armel YVIQUEL



NB : Heron Cruisers avait offert comme 1<sup>er</sup> prix du Rallye de l'Umivem une semaine en bateau pour 6 personnes pendant une semaine sur les canaux anglais.

En Grande-Bretagne :

HERON CRUISERS LTD. Stanton House. Romford Road Pembury  
Kent TN2 4AY. GREAT BRITAIN. Tél : 19-33-12-44-89-232.

A Malestroit : HERON CRUISERS LIMITED  
La Daufresne  
56140 MALESTROIT

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UMIVEM AU 15 AVRIL 1989

### PRESIDENTE :

Madame Marie-Claire BORDE - Bordlann - B.P.3 - 56600 LANESTER

### VICE-PRESIDENT :

Monsieur Jean-Claude PIERRE - 1, rue des Primevères - 56530 QUEVEN  
(Président de l'Association "Eau et Rivières de Bretagne")

### VICE-PRESIDENT :

Monsieur Loïc de KERHOR - Manoir de Kerleguen - 56390 GRANDCHAMP  
(Président pour le Morbihan des Vieilles Maisons Françaises)

### CONSEILLER JURIDIQUE :

Monsieur Jacques MERIMEE - 35, rue Ferdinand Buisson - 75016 PARIS  
(Conseiller Honoraire à la Cour de Cassation)

### CONSEILLER JURIDIQUE ADJOINT :

Madame Paulette PARIS - Le Grand Bodo - 56750 DAMGAN  
(Présidente de l'Association de Sauvegarde de la région de Damgan)

### CONSEILLER MARITIME :

Monsieur Pierre MORICE - Kergroix - 56340 CARNAC  
(Président des "Amis de Carnac")

### CONSEILLER EN ARCHITECTURE :

Monsieur Yves DUBOST - Manoir de Rédillac - 56220 SAINT JACUT LES PINS

### SECRETAIRE :

Madame Marie-Madeleine MARTINIE - Le MANE - 56600 LANESTER.

### TRESORIER :

Monsieur René REGNIEZ - 18, rue Général Frébault - 56100 LORIENT.

### MEMBRES :

Monsieur Pierre LE PADELLEC - Er Geignec - 56310 BUBRY.  
(Président des Amis de l'UMIVEM)

Madame Marie-Aimée BERNARD - Kerblaizy - 56260 LARMOR-PLAGE.

Monsieur Jacques FRAVAL de COATPARQUET Coh Castel -  
56250 MONTERBLANC

Madame Marie-Armelle ECHARD - 3, rue Dugay Trouin - 78100  
SAINT GERMAIN EN LAYE

(présidente de l'Association du Pays entre Mèes et Vilaine).

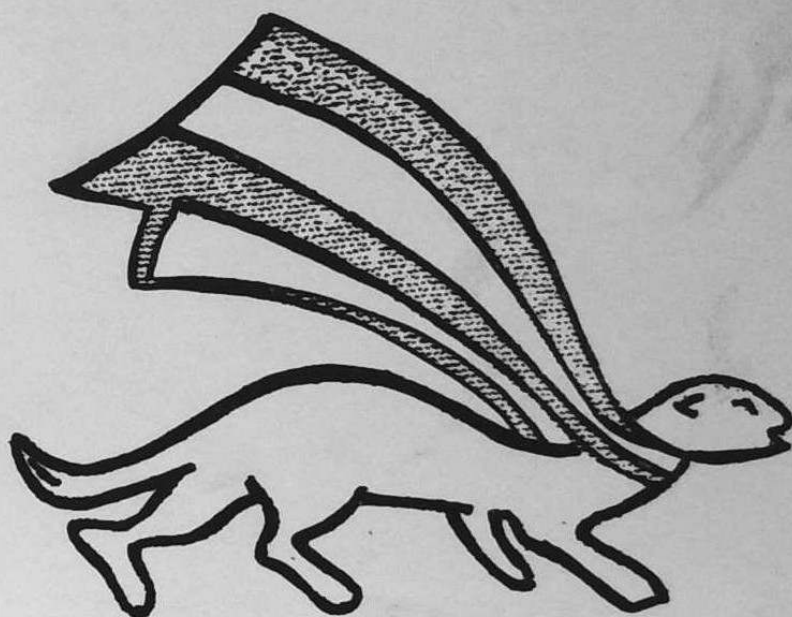
Monsieur Robert VEKEMANS - Mané er Pont - 56870 BADEN.

Monsieur Yves MAZE - Ker Paul - 56370 SARZEAU

(Président de l'Association du Pays de Rhuys).

Madame Rose-Marie LE GOFF - 42, rue de Kervourden -

56470 LA TRINITE SUR MER (présidente de l'Association la Vigie).



Directeur de la Publication : Marie-Claire Borde

---

Imp. La Liberté - Lorient

Dépôt légal : 2me Trimestre 1990